

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2016

### Présent-e-s

Bureau :	TILLMANN	Robert	PLR	Président
	GIRARDET	Myriam	MCG	1 <sup>ère</sup> vice-présidente
	FABRE	Michel	PS	2 <sup>e</sup> vice-président
	TREMBLET	Laurent	PDC	1 <sup>er</sup> secrétaire
	CORNUZ	Eric	Ve	2 <sup>e</sup> secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre (dès 19h45)

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BROCARD	Eric	PS	
	DELUERMOZ	Cosima	PDC	(dès 18h50)
	FALVO	Francesco	DC	
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	
	GAETANINO	Marco	MCG	
	GROGNUZ	Fabien	PLR	
	HALDEMANN	François	PLR	
	HALIMI	Hysri	PS	
	HARTMANN	Esther	Ve	
	HAYES	Sasá	UDC	
	HUBERT	Emile	UDC	
	JIMENAY	Arthur	PDC	
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR	
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG	
	LÜTHI	Badia	PS	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	ORTELLI	Aldo	PS	
	PACHOUD	Stéphane	MCG	
	SAPIN	Françoise	MCG	(dès 18h50)
	SQUILLACI	Nicola	PDC	
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	

<b>Excusés :</b>	BOCCARD	Yolande	PDC
	DUMALLE	Marcel	Ve
	OSMANI	Xhevrie	PS

### Assistent à la séance

TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Maire
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif

MCG Mouvement des citoyens genevois

PDC Parti démocrate-chrétien

PLR Parti libéral-radical

PS Parti socialiste

UDC Union démocratique du centre

Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2016.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Election du/de la président-e de la commission de gérance et entretien des bâtiments en remplacement de M. Fabre (PS), démissionnaire.
6. Délibération n° 2016-15 proposant au Conseil d'Etat la nomination du lieutenant Yannick Paillard au grade de premier-lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Meyrin dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016.
7. Délibération n° 2016-05 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 4'500'000.-** destiné à l'entretien du réseau routier.
8. Délibération n° 2016-14 relative à une demande de crédit budgétaire de **CHF 230'000.-** afin de réaliser un diagnostic du parc immobilier communal selon la méthode EPIQR+ et Investimmo.
9. Délibération n° 2016-09a relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Hayes, UDC).
10. Délibération n° 2016-10a relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2015. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Hayes, UDC).
11. Délibération n° 2016-11a relative à l'approbation du rapport de gestion 2015 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement). **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Hayes, UDC).
12. Délibération n° 2016-12a relative au bouclage des crédits d'investissements du patrimoine administratif. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Hayes, UDC).
13. Résolution n° 2016-06 présentée par Mmes Marielle Kunz-Félix, Alejandra Tschudi-Spiropulo et MM. Eric Brocard, Eric Cornuz, Marcel Dumalle, Roger Frauchiger, Emile Hubert, Hysri Halimi, Stéphane Pachoud, Laurent Tremblet, membres de la commission environnement et Agenda 21, soutenant la démarche du Conseil administratif de la commune de Meyrin et des autres communes genevoises, vaudoises et françaises impactées, à requérir des autorités compétentes qu'elles intègrent à la fiche PSIA les demandes de modifications détaillées dans le présent document. **Rapport de la commission d'environnement et Agenda 21** (M. Fabre, PS).

14. Pétition n° X-2016-05 "Grand projet Vernier-Meyrin-Mandement: pétition contre le déclassement de Cointrin !".
15. Annonces de projets.
16. Propositions individuelles.
17. Questions.
18. Election du bureau du Conseil municipal pour la période 2016-2017.

\* \* \*

En préambule, **M. Tillmann** indique que, suite à la demande du journal, un exemplaire du quotidien *Le Courrier* a été remis en début de séance à chaque conseiller avec un formulaire d'inscription et une lettre d'explication.

\*\*\*\*\*

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2016**

Il n'y a pas de commentaire et ce procès-verbal, mis aux voix par **M. Tillmann**, est **approuvé à l'unanimité**.

\* \* \*

2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

Néant.

\* \* \*

### **3. Communications du Conseil administratif**

#### **Ad interim assuré au niveau du service de l'UTE**

Suite au départ du responsable de l'UTE, Olivier Morand, et en attendant de lui trouver un ou une successeur-e, nous avons nommé Olivier Balsiger comme responsable ad interim du service. Nous le remercions d'avoir accepté cette responsabilité supplémentaire jusqu'à cet automne et nous vous prions de lui réserver un bon accueil.

\* \* \*

### **4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes**

*Séance du 19 avril, questions de M. Grognoz*

#### **Eclairage public de Meyrin-Parc – rénovation des cheminements**

La rénovation des cheminements prévue dans le cadre de la délibération D-2014-9a a débuté le 25 avril 2016 et se terminera fin juin 2016. Les chemins suivants seront rénovés :

- le chemin derrière le centre commercial (côté cirque);
- le chemin entre la Mairie et le centre commercial.

Ces travaux avaient été repoussés afin d'étudier d'éventuelles synergies avec la mise en séparatif de l'école des Boudines et du centre commercial. Après études, ces deux chantiers se feront de manière indépendante.

#### **Salto de l'escargot - espace glauque et indigne de la Commune**

Tout comme M. Grognoz, le Conseil administratif et les membres de l'association du Salto de l'escargot se soucient de l'esthétique, de la propreté et de la bonne tenue du site sur lequel se déroulent les activités, pour la sécurité, le bien-être et le plaisir des usagers, toujours plus nombreux à venir s'essayer aux arts du cirque. Face à une fréquentation en augmentation et dans la mesure où l'autorisation cantonale dont bénéficie l'association pour occuper le site est limitée à cinq ans, un projet d'aménagement qui soit beau, digne et durable s'avère effectivement nécessaire et les options sont actuellement en cours d'études.

*Séance du 19 avril, question de M. Gaetanino*

#### **Quel est le statut du parking du Vivarium ?**

Ce parking se compose de 10 places de stationnement réparties en deux zones. Les cinq places jouxtant le bâtiment sont réservées aux visiteurs du Vivarium. Les autres cases, côté Jura, sont gérées par l'association, laquelle a la possibilité de louer ses emplacements et d'encaisser les loyers. Les véhicules sont différenciés par un macaron "Vivarium". Des contrôles aléatoires sont effectués par les contrôleurs du stationnement.

*Séance du 19 avril, questions de Mme Hayes*

**Quel est le nombre de caméras de vidéosurveillance posées à Meyrin ?**

Le nombre de caméras de vidéosurveillance s'élève à 28. Ces dispositifs sont déployés comme suit: 8 caméras à la piscine de Livron, 12 caméras au centre sportif des Vergers, 4 caméras à la patinoire des Vergers et 4 caméras au parking de Meyrin-Village.

**Mme Hayes demande combien d'écoles, de cycles et de crèches bénéficient d'un accès sécurisé et qui en sont les utilisateurs et quand ?**

Aujourd'hui, seuls les EVE de Monthoux et Champs-Fréchets ainsi que la garderie Arc-en-Ciel sont équipés d'un accès sécurisé via un code. Celui-ci est utilisé par les parents et le personnel des institutions durant les heures d'ouverture.

\* \* \*

5. **Election du/de la président-e de la commission de gérance et entretien des bâtiments en remplacement de M. Fabre (PS), démissionnaire**

**M. Ortelli** propose la candidature de Mme Luthi.

Il n'y a pas d'autre candidat et **Mme Luthi** est donc élue **présidente** de la commission de gérance et entretien des bâtiments à **l'unanimité moins une abstention**.

\* \* \*

6. **Délibération n° 2016-15 proposant au Conseil d'Etat la nomination du lieutenant Yannick Paillard au grade de premier-lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Meyrin dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016**

**M. Squillaci** annonce qu'il s'abstiendra de voter.

**M. Tschudi** présente le lieutenant Yannick Paillard:

"Celui-ci est entré dans la compagnie des sapeurs-pompiers de Meyrin le 1<sup>er</sup> janvier 1995. Il a été nommé au grade d'appointé le 1<sup>er</sup> janvier 2001, au grade de caporal le 1<sup>er</sup> juillet 2003 et au grade de lieutenant le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Le lieutenant Paillard mérite, par ses années de service, son engagement et sa disponibilité, ce grade honorifique. En référence aux articles 23 et 24 al. 8 du règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers, le lieutenant Paillard remplit toutes les conditions de promotion.

Le lieutenant Paillard a occupé, depuis son arrivée au sein de l'état-major, le poste de responsable véhicules et chauffeurs. Depuis ces cinq années, il a su entretenir le matériel roulant de notre compagnie en parfait état de fonctionnement, permettant de toujours pouvoir accomplir ses missions avec des véhicules en parfait état et fiables, et d'assurer l'effectif et la formation des chauffeurs. Le travail ainsi que les qualités du lieutenant Paillard ne sont plus à prouver, droit et juste, il est attaché à la compagnie et a démontré à plusieurs reprises son sens du dévouement ainsi que ses qualités de chef.

C'est pourquoi le Conseil administratif recommande au Municipal sa nomination au grade de premier lieutenant."

La parole n'étant pas demandée et personne ne s'opposant à l'entrée en matière, ni au vote immédiat, **M. Tillmann** met au vote la **délibération n° 2016-15**

**proposant au Conseil d'Etat la nomination du lieutenant Yannick Paillard au grade de Premier-lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meyrin dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016**

---

Vu la proposition de l'état-major de la Compagnie des sapeurs-pompiers approuvée par le Conseil administratif en séance du 26 avril 2016;

Vu l'article 30, chiffre 2, lettre a), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu l'article 8 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 janvier 1990;

Vu l'article 19 du règlement d'application du Conseil d'Etat du 25 juillet 1990;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 mai 2016,

**D E C I D E**

**PAR 25 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

de proposer au Conseil d'Etat la nomination du lieutenant **Yannick Paillard** au grade de Premier-lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meyrin dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

*[M. Squillaci s'est abstenu]*

\* \* \*

7. **Délibération n° 2016-05 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 4'500'000.- destiné à l'entretien du réseau routier**

**M. Tschudi** rappelle que des délibérations ayant le même but ont déjà été votées par le Municipal, à savoir CHF 1'380'000.- en 2001 ainsi que CHF 1'500'000.- en 2008 et 2012. Il indique que l'administration n'ayant pas de vision précise des travaux nécessaires, elle a commandité une étude technique complète du patrimoine routier en 2014, laquelle a été présentée en commission. Celle-ci a déterminé qu'il faudrait investir environ CHF 1'200'000.- par année pour maintenir le patrimoine routier communal en bon état.

En conséquence, une première délibération d'environ CHF 6 millions a été préparée pour les cinq prochaines années mais la commission s'est montrée très réticente. Aussi a-t-il été décidé de proposer une délibération avec un montant plus modeste en déterminant les travaux de manière plus précise sur la base de l'étude, et en décidant de profiter des opportunités qui se présenteront prochainement lorsque les zones 30 km/h seront réalisées. Quatre priorités ont ainsi été définies et deux objets prévus dans la première délibération ont été reportés.

En conclusion, **M. Tschudi** invite les conseillers à renvoyer ce dossier en commission afin que les travaux puissent être faits en lien avec ceux des zones 30 km/h.

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière et il n'y a aucune demande de parole. Par conséquent, **M. Tillmann** met aux voix le renvoi de la **délibération n° 2016-05** à la **commission des travaux publics**.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité**.

\* \* \*

8. **Délibération n° 2016-14 relative à une demande de crédit budgétaire de CHF 230'000.- afin de réaliser un diagnostic du parc immobilier communal selon la méthode EPIQR+ et Investimmo**

**M. Devaud** explique que le service de gérance et entretien des bâtiments a besoin d'un outil de planification des travaux à réaliser sur le parc immobilier de la Commune. En effet, celui-ci est vieillissant puisqu'une grande partie des infrastructures et bâtiments a été construite il y a plus de 30 ans et des signes d'obsolescence sont apparus, notamment au niveau des équipements techniques, de la sécurité et de l'isolation. Dès lors, une investigation détaillée doit être menée pour déterminer les travaux à réaliser et leur coût, ceci d'autant plus que des choix devront être faits en matière d'investissements et que les recettes communales pourraient baisser ces prochaines années.

Il mentionne que la méthode EPIQR+ et Investimmo est mise en pratique par des ingénieurs et architectes regroupés dans un bureau, ce qui leur permet de réaliser une sorte de pré-étude des travaux de rénovation à faire sur les bâtiments de la Commune.

**M. Devaud** tient encore à préciser que le service de la gérance n'a pas les ressources ni les capacités suffisantes pour ces tâches. Il propose donc de renvoyer cette délibération à la commission de gérance et entretien des bâtiments où les ingénieurs et architectes pourront présenter leur démarche.

*[Arrivée de Mmes Deluermoz et Sapin]*

**M. Tillmann** demande si quelqu'un s'oppose à l'**entrée en matière**, ce qui n'est pas le cas, et il ouvre donc le débat sur le renvoi en commission.

**M. Fabre** annonce que le parti socialiste propose le vote immédiat.

En effet, ce sujet étant très technique, les conseillers auront de la peine à en comprendre et juger tous les aspects. De plus, il estime urgent d'évaluer l'état des bâtiments et il préfère donc accélérer le processus, ceci d'autant plus au vu du faible montant demandé et de la nécessité d'entreprendre cette démarche.

**M. Cornuz** signale que son groupe est partagé à ce sujet. S'il ne remet pas en cause la nécessité de faire cette étude, il apprécierait de connaître la méthode proposée par EPIQR+ et Investimmo. Il trouve donc intéressant de les auditionner pour découvrir leurs société et procédure, même si tous sont probablement acquis à la cause de l'assainissement des bâtiments.

En conclusion, il préfère le renvoi en commission.

**M. Frauchiger** annonce que le MCG est du même avis.

**MM. Haldemann, Jimenay et Hubert** indiquent que leur groupe respectif souhaite également le renvoi en commission.

Au vu de ces prises de position, **M. Fabre** retire sa proposition.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tillmann** met aux voix le renvoi de la **délibération n° 2016-14** à la **commission de gérance et entretien des bâtiments**.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité**.

\* \* \*

9. Délibération n° 2016-09a relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015. Rapport de la commission des finances élargie (Mme Hayes, UDC)
10. Délibération n° 2016-10a relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2015. Rapport de la commission des finances élargie (Mme Hayes, UDC)
11. Délibération n° 2016-11a relative à l'approbation du rapport de gestion 2015 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement). Rapport de la commission des finances élargie (Mme Hayes, UDC)

et

12. Délibération n° 2016-12a relative au bouclage des crédits d'investissements du patrimoine administratif. Rapport de la commission des finances élargie (Mme Hayes, UDC)

**Mme Hayes** donne connaissance du rapport des commissions des finances élargie tenues du 20 avril au 3 mai 2016 sous la présidence de M. Amato:

*"Lors de la première séance d'information de l'exercice des comptes 2015, le 5 avril 2016 à 18h30, M. Devaud, annonce qu'en lien avec MCH2 et en prolongement des changements effectués lors de la préparation du budget 2016, le Conseil administratif a décidé que la présentation des comptes sera dorénavant axée sur le côté financier et que c'est le service des finances, soit Mme Favre de Oliveira qui effectuera la présentation.*

*Cette séance a surtout été agendée pour informer les conseillers municipaux comment les comptes 2015 vont être présentés sans la présence des chefs de service, ceci afin que les analyses restent strictement financières et non orientées sur le fonctionnement des services. Si les commissaires le demandent, des commissions pourront être agendées pour répondre aux questions. M. Tschudi, maire, partage l'opinion de M. Devaud et précise que les conseillers administratifs seront présents lors des séances d'analyse des comptes pour éclairer les conseillers.*

*Mme Favre de Oliveira présente succinctement les changements principaux de la présentation soit, pour chaque service, la présentation d'un organigramme, le rappel des missions, le rappel des enjeux du budget 2015, des chiffres clés, et ensuite la présentation des comptes. Dans chaque ligne, il y aura l'explication des dépenses que l'on trouve et s'il y a des écarts, des explications sur les écarts.*

*Cette séance se termine à 19h00, ce qui laisse espérer que les autres commissions seront aussi fluides et rapides que la première.*

### **Conseil municipal du 19 avril 2016 - présentations des comptes**

*M. Devaud annonce qu'il a une bonne nouvelle à nous donner.*

*Nos comptes présentent un excédent de CHF 4'303'745.-, ce qui n'était pas prévu puisque les dernières estimations fiscales laissaient présager une baisse dans les*

*recettes fiscales, qui aurait été couverte par le non dépensé des ressources humaines et un écart positif dans la taxe professionnelle. Finalement, les résultats fiscaux sont en globalité très proches du budget et avec les écarts positifs au niveau des recettes et des charges, cela nous donne par conséquent des résultats positifs importants, dont nous pouvons nous réjouir. L'implication du Conseil administratif auprès des chefs de services a permis de respecter les budgets et d'enregistrer le bon résultat de l'exercice 2015.*

*M. Devaud passe en revue l'ensemble des comptes 2015 qui se terminent donc avec un excédent de recettes de CHF 4'303'745.- en affichant un écart favorable de 2% par rapport au budget 2015 et un écart défavorable de 5% par rapport aux comptes 2014.*

*Concernant les revenus, ils affichent un écart de 2% par rapport au budget 2015 et un écart favorable de 7% par rapport aux comptes 2014.*

*Les recettes de fonctionnement 2015 s'élèvent à CHF 99'129'060.-, soit CHF 2'308'281.- ou de 2% supérieures au budget, ce qui est dû à un écart favorable sur les recettes fiscales de CHF 1'606'407.- ainsi qu'à des écarts favorables sur les autres revenus de CHF 1'265'603.-, compensés par un écart défavorable des recettes de dédommagements des collectivités publiques de CHF 563'730.-.*

*M. Devaud indique encore que le 86%, soit CHF 85'653'120.-, est composé des recettes fiscales et que, par rapport à 2014, l'écart favorable est de 2%.*

*Les charges de fonctionnement se montent à CHF 94'825'314.-, soit un écart favorable de 2% par rapport au budget qui concerne des écarts favorables des ressources humaines ainsi que des économies énergétiques et des prestations de service.*

*D'autres postes sont passés en revue, expliqués très clairement par notre conseiller administratif dont le dicastère est celui des finances.*

*Malgré les bonnes surprises d'écarts favorables qui nous ont permis d'avoir un excédent considérable, il y a des investissements importants à venir et le financement sera en grande partie réalisé par l'emprunt. Il faut que nous restions néanmoins réalistes et prudents afin de permettre de maintenir l'évolution de la hausse du centime additionnel à un taux raisonnable.*

*M. Devaud termine son exposé en précisant que les comptes seront présentés aux conseillers pour être analysés lors des commissions de finances élargie et seront votés lors du Conseil municipal du 17 mai 2016.*

### **Présentation des comptes 2015 par dicastères et services**

#### **Séance du 20 avril 2016**

*M. Amato, président des finances, ouvre la séance devant le Conseil administratif in corpore.*

#### **Secrétariat général**

*Ce service est constitué de l'administration générale, des ressources humaines, de l'information et communication, de l'informatique et des affaires économiques.*

*Le président de la commission des finances, M. Amato, fait remarquer que seuls les commissaires de la commission des finances pourront préavisier les comptes.*

*Mme Favre de Oliveira, cheffe du service des finances, prend la parole et explique que dans tous les services il y a eu des écarts, soit positifs soit négatifs, qui seront expliqués amplement. Elle comprend que les commissaires n'aient pas eu le temps d'examiner les comptes qui ont été distribués juste la veille. Elle est convaincue que, petit à petit, tout le monde se mettra dans le bain et finira par comprendre, car la présentation est plus claire et plus explicite que par le passé.*

*Dans les comptes de l'administration générale, il y a un écart entre le total des charges budgétées en 2015 de CHF 1'730'167.- et le réel qui est de CHF 1'617'930.37.*

*Pour les revenus, le budget 2015 était de CHF 197'000.- et le réel de CHF 191'951.85.*

***Il est demandé aux commissaires de préavisier donc pour les charges CHF 1'617'930.37 et pour les revenus CHF 191'951.85.***

***Ce qui est fait à l'unanimité.***

#### *Ressources humaines*

*Ce secteur du secrétariat général, comprend le personnel de tous les services de l'administration.*

*Tous les postes de travail sont examinés, service par service, les écarts positifs sont importants. Ceci est dû au fait que certains postes n'ont pas été repourvus et, de ce fait, il n'y a pas eu de cotisations versées ni de salaires.*

*Les commissaires posent des questions au sujet des nouveaux postes et des écarts positifs considérables. Un commissaire ne comprend pas un poste et, à ce moment précis, un portable se met à sonner et une voix électronique répond "Pardon je n'ai pas compris". Il était évident que ni le portable ni le commissaire n'avaient compris. Cette intervention inopinée eut comme résultat de détendre l'assemblée.*

*Les comptes présentent une variation positive des charges de CHF 2'195'262.- et des revenus de CHF 465'029.-.*

***Les commissaires préavisent favorablement les charges de CHF 37'833'463.13 et des revenus de CHF 947'864.80.***

#### *Information et communication*

*Le secteur info-com est examiné à son tour. On nous donne le nombre d'ordinateurs, des utilisateurs et d'appareil électroniques en fonction en 2015. Les rubriques sont énumérées tour à tour.*

*Celui du journal Ensemble attire l'attention d'un commissaire car il présente un écart négatif de presque 50% concernant les entrées publicitaires. Il demande des explications mais cette question ne concernant pas le plan financier proprement dit, une commission journal est demandée.*

*L'écart des charges est de CHF 170'331.- et les revenus d'un écart négatif de CHF 24'546.-.*

**On procède au préavis pour les revenus de CHF 85'454'.06: le PS, les Verts, le PDC, l'UDC et le MCG acceptent, le PLR s'abstient.**

**Il en est de même pour les charges de CHF 1'346'806.73: le PS, les Verts, le PDC, l'UDC et le MCG acceptent, le PLR s'abstient.**

#### Développement social et emploi

Le service comprend plusieurs volets: l'action sociale individuelle et collective, le soutien financier aux associations cantonales à but socio-sanitaires, ainsi que l'emploi en accompagnement, la formation et la prise d'emploi, coopération au développement, écoles et jeunesse.

Un commissaire demande des renseignements sur l'association CEFAM qui a reçu il y a quelques années une subvention ponctuelle de CHF 47'000.- et dont la demande n'a jamais été renouvelée, mais la subvention est restée sans donner des explications. Une commission avec les responsables du CEFAM est demandée.

Un commissaire félicite Mme Favre pour la clarté des explications données au sujet des subventions allouées.

L'écart négatif des charges est de CHF 7'599.- et l'écart positif des revenus est de CHF 8.407.-

**Les commissaires procèdent au préavis des revenus CHF 64'406.50 et pour les charges de CHF 1'723'869.22, ce qui est préavisé favorablement à l'unanimité.**

#### Ecoles

Les écarts positifs des comptes sont dus au fait qu'il y a eu moins de demandes de fêtes et manifestations scolaires.

Concernant les repas, il y a une perte d'exploitation de 6%. On compte environ cinq repas par cuisine scolaire et par jour qui ne sont pas consommés, à cause de l'absence des enfants, non excusés. On essaye toutefois d'améliorer la situation. Un commissaire demande où finissent les repas non consommés. On répond qu'une partie peut être mise sous vide et proposée à un autre moment. Cette rubrique termine toutefois avec un écart positif, lié à la baisse de l'euro.

La variation positive des charges est de CHF 337'190.- et pour les revenus, l'écart positif est de CHF 20'153.-.

**Les commissaires préavisent favorablement, les revenus CHF 970'653.15 et les charges de CHF 2'838'229.63.**

#### Jeunesse

Ce secteur comprend le Jardin Robinson, Transit, Maison Vaudagne, Undertown, en collaboration avec la FASe.

On s'interroge sur la nouvelle méthode de facturation appliquée aux communes par la FASe. Une commission d'explication serait la bienvenue et sera agendée.

L'écart positif des charges se monte à CHF 171'392.-.

**Les commissaires préavisent favorablement à l'unanimité les charges de CHF 2'101'158.01.**

Petite enfance

*Il s'agit des espaces de vie infantine, garderie, et accueil familial de jour.*

*Dans son ensemble le budget est assez bien respecté et les lignes sont très bien expliquées.*

*L'écart positif des charges est de CHF 75'175.- et l'écart positif pour les revenus est de CHF 42'508.-.*

***Les commissaires préavisent favorablement à l'unanimité les revenus de CHF 2'441'147.65 et les charges de CHF 1'206'825.46.***

Dicastère de la culture

Bibliothèque

*Il n'y a pas beaucoup d'écarts entre le budget et les comptes de la bibliothèque.*

*Un commissaire demande s'il y a une baisse dans le taux des visiteurs, suivant une tendance actuelle. La réponse est affirmative et une commission est demandée pour en débattre.*

*L'écart positif dans les charges est de CHF 15'750.- et pour les revenus, l'écart positif est de CHF 1'540.-.*

***Les commissaires préavisent favorablement à l'unanimité les comptes, pour les revenus de CHF 5'539.75 et pour les charges de CHF 210'950.13.***

*La première commission d'examen des comptes se termine à 22h00.*

*Le 26 avril 2016, M. Amato, président, ouvre la deuxième séance de la commission finances élargie pour l'examen des comptes 2015.*

Service de la culture

*Le programme des spectacles offerts par le service de la culture se déroule de septembre à juin et non sur une année civile, ce qui entraîne quelques difficultés à établir le budget et par conséquent les comptes qui sont décalés à cause de la programmation sur deux ans. Ce service se charge de la fête du 1<sup>er</sup> Août, des Mérites meyrinois et de beaucoup d'autres manifestations communales ainsi que des spectacles à la salle Verchère et les concerts d'été.*

*On peut remarquer quelques augmentations des coûts, car le service de la culture a repris entièrement la villa du Jardin alpin comme lieu d'exposition et manifestations.*

*Une liste exhaustive des expositions et des animations faites en 2015 ainsi que la liste des subventions allouées aux associations culturelles et artistiques meyrinoises sont très appréciées des commissaires.*

*Un écart des charges négatif de CHF 34'278.- est dû en partie à des réparations d'œuvres d'art, l'écart des revenus positif est de CHF 69.092.-.*

***Les commissaires préavisent les revenus de CHF 91'091.50 favorablement, pour les charges de CHF 809'777.96 également favorablement.***

Théâtre Forum Meyrin

*Ce n'est plus à prouver que le théâtre, avec ses spectacles variés à des prix intéressants, sa buvette et ses animations pour adultes et enfants, est devenu partie intégrante de la vie meyrinoise.*

*Il y a eu de gros écarts dus au fait qu'il est difficile de prévoir les entrées aux spectacles ainsi que les subventions prévues, mais pas reçues. Cinq coproductions ont été budgétisées, et en définitive seules trois l'ont été en 2015. Le théâtre a eu 10 représentations en moins qu'en 2014 à cause de travaux entrepris dans la salle.*

*Donc moins de représentations, au final il y a moins de charges, moins d'entrées, ce qui a causé une baisse des recettes.*

*Il y a un écart positif des charges de CHF 74'661.- et un écart négatif de CHF 24'428.-.*

**Les commissaires préavisent favorablement les revenus de CHF 806'997.- le MCG s'abstient.**

**De même pour les charges de CHF 2'639'111.- le MCG s'abstient également.**

Le service de l'urbanisme

*Dans l'ensemble ce service présente des écarts favorables mais il y a eu des fortes augmentations d'environ 20% concernant les énergies, soit la consommation électrique des éclairages publics. Ce service est très engagé par le projet du quartier des Vergers et subit un surcroît de travail et des postes supplémentaires ont été pourvus.*

*Les écarts par rapport au budget 2015 sont les suivants: pour les charges, il y a un écart positif de CHF 22'804.- et pour les revenus, un écart négatif de CHF 431'729.-.*

**On procède au préavis favorable pour les revenus du service de CHF 2'905'273.35 et pour les charges CHF 1'047'847.92, à l'unanimité des commissaires.**

Ainés

*Pour ce service, il est présenté un tableau très clair des très nombreuses animations qui sont offertes aux aînés de la Commune. Dans son ensemble, les recettes couvrent les écarts des charges, soit un écart négatif des charges de CHF 38'003.- et celui des revenus présente un écart positif de CHF 42'025.-.*

*Le service des aînés organise le repas de Noël pour environ 1'300 personnes en trois jours, ainsi que de très nombreuses sorties et deux voyages payants par année, que les participants payent au prorata de leurs moyens financiers. Le Jardin de l'amitié à Champs-Frêchets est également un lieu très apprécié des aînés que le service gère quotidiennement.*

*Il faut préciser que la population des aînés augmente d'année en année, et nous arrivons à ce jour à environ 4'000 personnes.*

**On préavise les revenus de CHF 239'724.60 et les charges pour CHF 801'802.96, acceptés à l'unanimité.**

Police municipale

*Ce service est assez complexe puisqu'il englobe la vente de cartes d'identité, les patrouilleuses, la police municipale, les contrôleurs de stationnement.*

*Au niveau des cartes d'identité, il y a une augmentation de revenus due au nombre croissant d'établissement des cartes d'identité, au nombre de 822, dont Meyrin reçoit du canton un retour des recettes de vente. Les amendes d'ordres ont été de CHF 19'243.- et nous avons un écart positif de 31%.*

*Dans l'ensemble, il y a un écart négatif des charges de CHF 99'763.- et dans les revenus, un écart positif de CHF 45'778.-.*

*Ce service est en continuel mouvement, donc difficile à budgéter à l'avance. Il y aura également des nouvelles prérogatives des APM qui vont avoir un certain coût pour leur mise en œuvre. Une commission sécurité est demandée pour traiter de la pose de caméras vidéo dont il y a une ligne dans le budget qui est votée depuis environ quatre ans.*

**Le montant des revenus de CHF 1'057'777.66 est préavisé favorablement ainsi que pour les charges de CHF 428'763.17.**

Service du feu

*Dans ce service on a pu réaliser des économies dans l'entretien des véhicules. D'autre part, certains cours de formation n'ont pas pu être réalisés pour des raisons professionnelles des pompiers. On peut voir que les interventions en 2015 du service du feu ont été bien plus importantes qu'en 2014: 149 contre 128.*

*La part des recettes cantonales à la Commune venant des assurances a augmenté de 24%, ce qui porte l'écart positif des charges à CHF 18'000.- et l'écart positif des revenus à CHF 40'346.-.*

**Les commissaires préavisent favorablement les revenus de CHF 220'346.15 et les charges de CHF 1'242'120.50 à l'unanimité.**

Protection civile

*La protection civile de Meyrin-Mandement est composée d'astreints de Meyrin, Russin, Satigny, Dardagny et, à part les séances de répétition, elle se charge de sécuriser plus d'une dizaine de manifestations ainsi que de faire des interventions lors d'incendies, inondations et relogements d'habitants.*

*Les écarts se tiennent: pour les charges, il y a un écart positif de CHF 2'522.- et pour les revenus, l'écart positif est de CHF 2'646.-.*

**On passe au préavis pour les revenus de CHF 72'763.60 et pour les charges de CHF 123'579.89: acceptés à l'unanimité.**

Gérance et entretien des bâtiments

*Ce service couvre tous les bâtiments communaux, écoles, centres sportifs et piscines ainsi que les écoles et le mobilier pour les énergies et l'entretien.*

*Mme Favre explique qu'il serait fastidieux d'aller ligne par ligne et aimerait plutôt synthétiser cet énorme service.*

*Les commissaires demandent une synthèse écrite pour qu'on puisse comprendre mieux mais, vu le manque de temps, Mme Favre prend la décision de prendre ligne par ligne, même si cela devra prendre énormément de temps et d'attention de la part des commissaires.*

*En définitive, il en ressort que les écarts positifs sont dus surtout à la baisse du prix du mazout et du CAD mais, en contrepartie, il y a une augmentation considérable de l'eau et de l'électricité de l'ordre de 15%. La diminution des charges est également due au fait que certains travaux budgétisés n'ont pas été réalisés, principalement des travaux non effectués dans les écoles, sans oublier les travaux réalisés à meilleur prix qu'estimés. De ce fait, il y a un écart positif des charges de CHF 428'297.- et des revenus un écart positif de CHF 2'805.-.*

*Dans cet énorme service, il y a eu aussi des mauvaises surprises. Le bâtiment sis à Cardinal-Journet récemment acquis est chauffé à l'électricité, ce qui n'avait pas été relevé lors de l'établissement du budget et a causé une variation négative dans les charges de CHF 20'121.-.*

**Les commissaires préavisent les charges de CHF 5'062'487.61. Le PDC, le PLR, le MCGE et l'UDC préavisent favorablement; le PS et les Verts s'abstiennent.**

**Pour les revenus de CHF 1'165'774.95, tous les commissaires préavisent favorablement.**

*Cette séance se termine à 22h00.*

### **Séance du 28 avril 2016**

*En préambule, un commissaire des Verts annonce que tout en ne mettant pas en question leur abstention pour les charges de la commission de gérance, il fait remarquer qu'il y a des écarts trop importants par rapport au budget 2015, ce qui leur pose des interrogations sur le budget qui est calculé à la hausse et qu'il faudrait revoir pour ne pas se trouver avec des écarts aussi importants.*

*M. Devaud prend la parole et trouve que, particulièrement dans le service de la gérance, il est extrêmement difficile de prévoir juste et il est préférable de voir large plutôt que se trouver à devoir demander des rallonges, ce qui retarderait considérablement des travaux à faire. Faire des économies en amont dans ce service reviendrait à faire des dépenses supplémentaires par la suite. Il ne partage donc pas les remarques des commissaires PS et Verts.*

### **Environnement**

*Ce service, comme beaucoup d'autres, a bénéficié des baisses du prix du carburant et de nouveaux véhicules qui ont consommé moins. Par contre, à cause de la chaleur de l'été, ils ont dû arroser beaucoup plus, ce qui a fait monter le prix de la consommation de l'eau: même chose pour les fontaines car, quand on dépasse une certaine quantité d'eau, les tarifs augmentent. Concernant les déchets organiques, à cause des fortes chaleurs, il y a eu moins de pelouses à couper, donc moins de déchets. On compte 395 tonnes de déchets en moins qu'on n'a pas incinérés et on a comptabilisé une économie de CHF 149'000.-. En somme, ce service est très tributaire du climat.*

*Il y a aussi plus de recettes dans le secteur de déneigement car ils ont dû intervenir plus souvent.*

*On compte un écart positif des charges de CHF 114'493.- et un écart positif des revenus de CHF 51'210.-.*

**Les commissaires préavisent favorablement à l'unanimité les revenus positifs de CHF 201'209.67 et pour les charges de CHF 3'460'256.71.**

Sports – mesures de santé – sécurité au travail

*Il y a des écarts positifs sur des actions qui impliquent moins de personnel. Pour les recettes il y a plus d'entrées. Nos deux patinoires font le plein, les clubs les utilisent énormément ainsi que le public. Il y a eu des économies dans les travaux des installations et l'entretien. Il y a eu, par contre, une baisse dans les recettes du tennis de Maisonnex et moins de vente d'abonnements du squash. Il y a eu des économies réalisées avec la modification de quelques contrats de conciergerie.*

*Les écarts positifs des charges se montent à CHF 269'325.- et, pour les revenus, des écarts négatifs de CHF 10'882.-.*

*On fait remarquer à nouveau que le budget a été surévalué. M. Devaud dit que pour certains services, tel que les sports, il est très difficile de faire une évaluation juste. Il est préférable de voir large car venir avec des délibérations au Conseil municipal va retarder les travaux qui souvent sont urgents.*

**Un préavis unanime pour les revenus de CHF 1'223'117.82 et pour les charges de CHF 3'295'474.61.**

Etat civil

*Ce service a des nouvelles compétences qui ont fait augmenter les charges.*

*Pour les naturalisations, ce service doit préparer tout le dossier des Meyrinois qui demandent la naturalisation et, lors de l'établissement du budget, on avait sous-estimé ce travail. Meyrin s'occupe également du Mandement.*

*Il y a des écarts des charges négatifs de CHF 2'062.- et pour les revenus, il a un écart positif de CHF 82'264.-*

**Les commissaires préavisent favorablement à l'unanimité les revenus CHF 272'264.08 et pour les charges CHF 57'511.79**

Finances

*Ce service est d'une importance capitale pour notre commune car il gère la comptabilité communale, la trésorerie ainsi que la dette. Il conseille le Conseil administratif et les services en matière de comptabilité et finances.*

*Mme Favre de Oliveira donne des explications in extenso des écarts soit positifs que négatifs. Pour les charges, il y a un écart négatif de CHF 2'042'680.- et pour les revenus, un écart positif de CHF 1'948'888.-.*

*Afin de nous présenter les comptes, Mme Favre et son service ont mis les bouchées doubles pour qu'ils soient le plus clair possible pour les commissaires. La présentation du budget et des comptes sera encore plus explicite quand le système MCH2 sera mis en place très prochainement.*

*Il est extrêmement difficile d'énumérer ici tous les postes qui ont été examinés lors de cette commission des finances, donc je me limiterai à passer au préavis unanime des commissaires.*

**Pour les revenus CHF 86'165'301.09 et pour les charges CHF 25'977'347.15.**

### **Séance du 3 mai 2016**

#### **Clôture des délibérations**

*Il s'agit de 26 délibérations pour un total voté de CHF 15'153'722.-.*

- *24 délibérations qui se termineront avec un écart positif total de CHF 1'352'230.91.*
- *2 délibérations se terminent avec un écart négatif total de CHF 25'957.85.*

*Mme Favre ouvre la séance et présente le point de situation des délibérations en cours au 31 décembre 2015 pour un total voté de CHF 282'753'270.- et un montant total dépensé de CHF 161'094'236.- laissant un solde à payer de CHF 121'059'034.-.*

*M. Devaud développe certains points dont un est particulièrement intéressant car il concerne le futur déplacement du service CVH. Il s'agirait de réunir les services de Vernier et Meyrin sur un terrain commun afin de rationaliser les deux CVH et réduire ainsi les coûts. Les deux communes en sont encore aux études préliminaires.*

#### **Assainissements**

*Concernant les assainissements, il y a de vieilles délibérations dont les montants des travaux ont été votés mais qui, pour des raisons de coordination avec d'autres travaux en cours, n'ont pas encore abouti comme par exemple le lac des Vernes.*

*Concernant les bâtiments nouveaux, il y a des travaux au boulodrome qui n'auront pas lieu car ils dépassent de beaucoup le montant voté, ce qui laissera un montant non dépensé de CHF 221'255.-.*

*Concernant les bâtiments en rénovation, il y a encore des réalisations à terminer concernant des installations photovoltaïques sur des bâtiments scolaires et sportifs, ainsi que des places de jeux et des équipements sportifs à terminer.*

*Concernant le réaménagement du Parc alpin qui est en train de se faire, il reste encore à payer CHF 2'035'055.-.*

*Pour les routes et aménagements, il reste un solde non payé de CHF 11'398'815.- sur des montants votés de CHF 21'159'887.-.*

*Concernant le traitement de déchets, il y a eu l'installation de 16 écopoints et l'installation sera terminée en 2016.*

*Pour le quartier des Vergers, on a voté CHF 105'941'159.- et on a dépensé à ce jour CHF 37'314'039.-. Il nous reste encore à payer CHF 68'627'120.-.*

*Mme Favre présente un plan financier prévisionnel lié à ces délibérations votées et précise qu'il est important de faire ce point de situation. Ces analyses projettent que si en 2015 nous avons CHF 99'129'060.- de revenus, en 2018 on prévoit CHF 107'446'355.-.*

*Pour les charges de CHF 99'764'095.-, on prévoit en 2018 CHF 108'893'592.-.*

*Le résultat prévisionnel n'est pas rassurant. Jusqu'en 2017 on aura de petites pertes mais ensuite, de 2018 à 2022, les pertes seront plus importantes, et il faudrait (toutes choses égales par ailleurs) augmenter le centime additionnel jusqu'à arriver à 48 centimes.*

*Les commissaires sont unanimes à remercier Mme Favre pour ce plan financier aussi exhaustif qu'elle et son service ont réalisé en un temps record.*

*Ce plan financier est un fil rouge qui aide le Conseil municipal à suivre l'évolution et la projection des finances à court et long termes.*

### Bilan

*Le bilan présente un actif de CHF 277'608'068.65; il y a des disponibilités en fonds placés des différentes caisses et banques de CHF 11'678'459.-; il y a des avoirs de CHF 44'487'825.75 qui concernent les impôts et taxes à encaisser. Concernant les placements, il y a un montant de CHF 24'840'965.39.- constitué principalement de parcelles et immeubles du patrimoine financier.*

*Les actifs transitoires sont de CHF 4'326'631.74 et concernent les subventions à recevoir de l'Etat.*

*Tout ce qui précède donne un patrimoine financier de CHF 85'333'881.88.*

*Le patrimoine administratif est composé des investissements pour CHF 189'092'798.77.*

- des prêts et participations permanentes de CHF 3'141'385.-.*
- subventions d'investissements de CHF 40'003.-.*

*Pour un total de CHF 192'274'186.77.*

### Passif

*Mme Favre aborde ensuite les passifs inscrits au bilan pour un total de CHF 277'608'08.65. Il s'agit de la somme des natures suivantes:*

- le total des engagements courants et passifs transitoires pour un montant de CHF 12'814'453.99 qui inclut les natures suivantes :*
- les engagements courants, les passifs transitoires.*

*Nous avons ensuite les dettes à moyen et long terme pour un montant de CHF 25'000'000.-. Les engagements entités particulières, les provisions, les engagements financiers spéciaux et préfinancement et la fortune qui se montent à CHF 206'444'030.86.*

*Un commissaire trouve les provisions trop élevées. Mme Favre répond que la structure fiscale meyrinoise est assez stable. Même si un gros contribuable devait quitter la Commune, les entrées fiscales resteraient relativement stables. Elle a analysé l'ensemble des provisions en analysant le risque et en fonction des éléments analysés, a proposé au Conseil administratif des changements au niveau des provisions. Par exemple, en ce qui concerne la fiscalité cantonale, le risque sur les débiteurs et de 30%. Aujourd'hui la Commune a une couverture de 52% et donc aucune provision n'a été passée afin d'atteindre la couverture de 30%.*

*Un commissaire fait remarquer qu'avec un excédent de CHF 4'300'000.-, on aurait dû voter un budget avec un taux des centimes additionnels de 40 centimes au lieu d'une augmentation d'un centime, comme on l'a fait. En conclusion les provisions apparaissent extrêmement surévaluées. Ca promet pour le budget 2017.*

*Le président demande en fin de séance de préavisier les délibérations concernant les comptes, soit la **délibération n°2016-09** relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015. **Ce qui est préavisé favorablement à l'unanimité.***

*Il s'agit maintenant de préavisier la **délibération n°2016-10a** relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaire 2015. **cette délibération est préavisée favorablement moins le groupe MCG qui s'abstient.***

***La délibération n°2016-11a** relative à l'approbation du rapport de gestion 2015 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin Mandement **est préavisée favorablement.***

***La délibération n°2016-12a** relative au bouclage des crédits d'investissement du patrimoine administratif **est préavisée favorablement.***

*Quelques commissaires semblent être très intéressés aux finances et Mme Favre invite ceux que la tâche intéresse à venir la joindre. L'invitation ne paraît pas être accueillie favorablement, ce qui déclenche des applaudissements et des rires parmi les commissaires.*

*Les commissaires remercient Mme Favre pour son professionnalisme et la façon dont elle a repris le service des finances, en nous présentant des comptes détaillés ainsi que des projections des plans financiers clairs et compréhensibles.*

*La séance d'examen des comptes 2015 se termine à 21h30.*

*La rapporteuse que je suis a essayé d'être la plus succincte possible tout en tenant compte des points les plus importants pour la compréhension de l'analyse des comptes qui, tout en étant plus clair à examiner grâce à l'effort fourni par Mme Favre de Oliveira, n'ont pas été tous faciles à suivre. Je vous demande donc de la clémence dans vos commentaires à ce long rapport."*

*[Applaudissements]*

**M. Jimenay** fait part de la position du PDC:

"La délibération n°2016-12a qui nous est présentée, au style MCH2, accumule, expose et résume les détails des 26 autres délibérations validées entre 1996 et 2014, soit un total d'investissements votés de CHF 15'553'722.- sur lesquels ont été réellement investis CHF 13'827'448.85, soit une économie globale de CHF 1'326'273.06, laquelle inclut un petit dépassement de CHF 25'957.85, généré par la suppression des tags et les aménagements extérieurs des Champs-Frêchets.

Le PDC, soucieux de la bonne gestion des deniers publics, ne peut que saluer les efforts de l'administration afin ne pas dépenser que c'est qui est réellement nécessaire.

Nous pourrions ainsi, développer en long et en large, pendant au moins une demi heure supplémentaire et entamer une diane sans fin sur le bon aloi de telle ou telle décision. Mais nous ne le ferons pas, soyons raisonnables. Dans son formidable rapport, Mme Hayes nous permet de constater qu'en commission et à la louche cette fois, près de 85% des dépenses et revenus par service ont été approuvés à l'unanimité.

Il y aura toujours des mécontents selon que les chiffres reflètent leur conception des choses ou leur doctrine mais, dans l'ensemble, la Commune est bien gérée, c'est en tous cas ce que les chiffres laissent à notre appréciation.

La bonne nouvelle qui nous a été apportée le 19 avril, à savoir que finalement l'exercice s'était terminé par un boni de CHF 4'303'745.-, nous conduit à penser que l'augmentation du centime additionnel aurait pu être évitée, mais on est toujours plus avisé après que l'AFC nous ait livré le total des chiffres.

Aussi ne vais-je pas faire durer le plaisir plus longtemps, le PDC soutiendra sans hésiter cette délibération et vous invite chers collègues à en faire de même."

En premier lieu, **M. Haldemann** constate que le vote des comptes a de toute façon moins d'importance que celui du budget dans la mesure où le résultat du vote a peu d'impact. En fait, un vote favorable consiste à donner décharge au Conseil administratif pour sa bonne gestion et, vu que la gestion administrative et financière de la Commune est bonne, le parti libéral-radical approuvera les quatre délibérations.

Comme le budget est lié aux comptes, **M. Haldemann** se permet d'y revenir pour relever que le Municipal a, depuis une dizaine d'années, une manière un peu schizophrène de les gérer. En effet, il note que les prévisions financières sont régulièrement sous-évaluées lors de l'établissement du budget afin de justifier une demande d'augmentation des centimes additionnels, qui est parfois acceptée par le Municipal. Ensuite, lors de l'étude des comptes, il s'avère que les recettes sont systématiquement meilleures que prévu. Ainsi, pour les comptes 2015, il y a environ CHF 2 millions de recettes de plus que budgété et un montant comparable qui n'a pas été dépensé, ce qui représente un boni de CHF 4 millions. Cette situation peut paraître positive, note **M. Haldemann** qui se demande toutefois s'il était donc judicieux que la majorité de l'assemblée approuve une augmentation des centimes additionnels.

Bien que la gestion des finances semble donc raisonnable, il tient néanmoins à donner connaissance de l'article 23 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes qui stipule: "Le département des finances transmet aux communes les informations de nature fiscale nécessaires à l'établissement du budget. Les communes demeurent responsables de leurs évaluations budgétaires en matière fiscale." Il en déduit que les communes ont donc le droit de se saisir d'une surévaluation des prévisions fiscales du département des finances.

D'autre part, **M. Haldemann** estime que la constitution d'environ CHF 20 millions de provisions sur une base ni réglementaire, ni légale, ni traitée dans le cadre du budget, devrait être mise au vote ou au moins évaluée. En ce qui concerne son parti, il y voit une politique de "la ceinture et des bretelles", qui consiste à prétendre que la situation financière est si défavorable qu'il faut faire une provision de CHF 20 millions pour se prémunir en cas d'exercice déficitaire, quitte, dans cette optique, à proposer une augmentation des centimes additionnels.

En conclusion, **M. Haldemann** indique que le PLR trouve ceci inacceptable car il reste attaché à une fiscalité attractive pour la Commune, y compris pour les sociétés qui sont de gros contribuables, et il veillera lors des prochaines exercices budgétaires à ce que ces aspects soient pris en considération.

*[Arrivée de Mme Schweizer]*

**M. Amato** fait part de l'avis de son groupe:

"L'activité fait plus de fortunes que la prudence, cette phrase illustre l'état d'esprit dans lequel les Verts abordent ce soir leur prise de position.

En mai, fait ce qu'il te plaît; au sein du Conseil municipal le mois de mai représente le vote des comptes s'il vous plaît ! Comme chaque année, nous avons eu le plaisir d'entendre les rapports d'activités de chaque service... ah mais non! Grand bouleversement dans l'organisation de la Commune. Notre présentation par chef de service a fait place à un autre scénario, finies les explications du pourquoi et comment les services ont fait plus ou moins dans l'exercice de l'année précédente. Non, cette année nous passons aux choses sérieuses, des commissions élargies sur les comptes 2015.

Il n'aura fallu pas moins de quatre doubles commissions pour faire la lecture des chiffres qui nous ont été présentés. Et, avec Mme Favre de Oliveira, nous parlons chiffres.... Nous la remercions pour l'excellent travail de synthèse et de vulgarisation: elle a élaboré avec chaque chef de service une analyse de l'ensemble des comptes, vu et expliqué les écarts positifs et négatifs. Elle est venue seule affronter les 33 conseillers municipaux prêts à en découdre, elle n'a pas ménagé son énergie pour nous expliquer les écarts commentés dans un joli classeur "vert". Les questions des commissaires ont presque toujours trouvé une réponse. Nous tenons donc à la remercier chaleureusement ainsi que le service des finances pour son excellent travail d'explication de ces comptes.

Parlons un peu chiffre...non ? CHF 94'825'314.21 de charges, CHF 99'129'059.62 de revenus, décidemment nous n'atteindrons jamais les CHF 100'000'000 ! Et là, nous voyons apparaître un miracle, un bénéfice de CHF 4'303'745.41. Magnifique ! Quel résultat positif !! Mais comment est-ce possible ?

Premièrement CHF 1'300'000.- de non dépensé dans les ressources humaines, ok cela s'explique ... Un certain nombre de postes n'ayant pas été repourvu ou ayant bénéficié du fameux effet Noria. Une économie substantielle sur le budget formation a été réalisée, manifestement le manque de motivation des employés à se former, MAIS PAS DU TOUT... DIANTRE, au contraire, les employés de la Commune souhaitent se former, malheureusement, par un manque évident d'effectif et de temps, certains ont dû renoncer à ces cours. Ceci démontre une fois de plus, s'il en était encore besoin, que notre administration communale fonctionne à flux tendu dans des conditions qui ne favorisent pas la formation continue, ce que nous déplorons grandement.

Alors voyons, il manque encore CHF 3'000'000.- ?? Nous trouvons tout d'abord CHF 2'400'000.- d'impôts non prévus et qui tombent à pic. Alors que l'Etat nous prédisait une perte importante il y a neuf mois, celle-ci s'est inversée. Il nous manque encore CHF 600'000.-. Ces CHF 600'000.- sont une étrange nouvelle, une pour laquelle les Verts se réjouisse, et une qui nous laisse plus songeurs.

Commençons par celle qui nous laisse un goût plus amer. Durant l'élaboration de ce budget, tous les conseillers municipaux présents se souviennent de longues discussions pour éviter l'augmentation du centime additionnel, et des économies drastiques qui ont été imposées à chaque service. Alors vous comprendrez notre surprise de voir ces comptes si bénéficiaires aujourd'hui !

Les Verts ne peuvent que regretter les prévisions pessimistes du canton sur les revenus fiscaux, les écarts de certains services n'arrivant pas à prévoir un budget au plus juste comportant des projets réalisables dans l'année.

Le service de la gérance termine l'exercice 2015 avec la plus forte variation de non dépensé, environ CHF 200'000.- qui, selon les explications du magistrat en charge, sont à attribuer à des travaux qui n'ont pas pu être effectués dans les écoles! Nous remarquons que, pendant que tous les services se sont serrés la ceinture pour leur budget, ce service n'a juste pas eu le temps de dépenser le sien; quelle chance... Il nous semble peu judicieux que certains services se sacrifient alors que d'autres le font moins, et ceci n'est pas une exception, c'est en effet régulier que ce service nous présente des non-dépensés dans ses charges.

Les Verts de Meyrin-Cointrin souhaitent que les services préparent leur budget au plus proche de leurs dépenses, quitte à revenir avec une demande de dépassement au cours de l'année pour des travaux urgents ou exceptionnels.

Pour terminer sur une note positive, nous saluons les presque CHF 400'000.- d'économies réalisées grâce à des économies d'énergies, que se soit en rationalisant celle-ci ou en changeant des installations vétustes! Merci à notre Monsieur Energie communal, M. Balsiger!

Pour conclure, les verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement les comptes 2015 mais porteront un regard extrêmement attentif lors de l'élaboration du budget 2017 afin de vérifier le bien-fondé des demandes de certains services."

**Mme Sapin** donne connaissance de la position du MCG :

"Tout d'abord nous souhaitons relever l'immense travail effectué par Mme Favre de Oliveira et son service afin de nous présenter les comptes d'une manière nouvelle, plus résumée mais également moins détaillée. Cependant, les principaux écarts ont été mentionnés en regard des chiffres.

Nous constatons avec surprise également que l'excédent des recettes 2015 s'élève à CHF 4'303'745.-, ce qui représente presque 3,5 centimes additionnels !!

Si, dans un premier temps, on peut s'en réjouir, il n'en reste néanmoins pas que nous avons prélevé 3,5 centimes de trop aux contribuables de cette commune et tout cela pour quoi ?? Pour mettre dans les réserves !! C'est donc un budget très confortable qui a été voté en novembre 2014 !

Après étude en commission des finances et prise de connaissance des diverses explications fournies, nous pouvons dire qu'il y avait des "coussins" partout, puisque l'analyse des comptes fait ressortir, sur de nombreuses lignes, de nombreux montants "non dépensés" et ce dans chaque service de l'administration.

Il serait fort fastidieux de relever ici tous ces "non dépensés" !! Aussi resterons-nous sur des analyses globales et la première remarque concerne la ligne "charges du personnel" qui enregistre un non-dépensé de 2,2 millions !! En plus de cette économie, nous tenons à rappeler que lors du vote du budget 2015, de nombreux postes demandés par amendement en plénière avaient été refusés, notamment par le MCG, alors que le Conseil administratif avait déjà augmenté ses charges de plus de CHF 2 millions par rapport aux comptes 2014.

**Séance du 17 mai 2016  
tenue en séance ordinaire**

Bien que les estimations fiscales reçues annonçaient une baisse, c'est finalement un surplus de CHF 1,6 million, tous impôts confondus, qui se dégage, qui se retrouve essentiellement au niveau de la taxe professionnelle puisque le surplus des impôts sur les personnes physiques de plus de CHF 2.5 millions est compensé par la diminution de ces mêmes recettes pour les personnes morales.

Nous rappelons ici que le Conseil administratif a diminué les recettes de la taxe professionnelle au budget de 2015 de CHF 1 million !! Le MCG avait demandé un poste pour un nouveau taxateur, poste qui a été repourvu !! Nous constatons donc que cela a eu un effet puisque, si l'on tient compte de la diminution des recettes, c'est CHF 1 million supplémentaire qui a été généré, tout ceci en plus d'une provision de CHF 3 millions pour une réclamation en cours !!

Dès lors, nous nous posons vraiment la question du pourquoi de l'augmentation du centime additionnel en 2016, augmentation non nécessaire à notre avis et contre laquelle d'ailleurs nous avons voté non ! En effet, nous sommes persuadés que le budget 2016 est aussi confortable que celui de 2015 !!

En ce qui concerne le Forum Meyrin, nous prenons note avec plaisir qu'avec l'arrivée de MCH2, les comptes de cette entité seront entièrement intégrés dans la Commune ce qui est plus correct.

Au niveau des amortissements et des totaux des flux de trésorerie liés aux investissements, plusieurs erreurs sont apparues, qui semblent provenir d'un fichier Excel pas à jour. Nous nous réjouissons de l'arrivée de MCH2 ainsi que du nouveau module permettant de gérer tous les crédits d'investissements avec leurs amortissements d'une manière plus correcte et permettant des liens avec les comptes à l'avenir.

En ce qui concerne les investissements, Meyrin continue allègrement d'investir, avec un projet important, Les Vergers qui, à notre avis coûte cher et va devenir pharaonique, même si l'on tient compte des fonds à recevoir par le canton.

En tenant compte des évolutions en matière d'impôts ces prochaines années, à savoir la réforme sur l'imposition des entreprises RIE III et la probable suppression à terme de la taxe professionnelle, il est à notre avis néanmoins prudent de ne pas investir à tout va et de réaliser les projets prévus d'une manière plus étendue dans la durée, et surtout de ne pas recourir systématiquement à l'emprunt mais d'utiliser notre capacité d'autofinancement pour les financer!!

Le bilan, quant à lui, présente une diminution des liquidités et une augmentation des créanciers et des débiteurs, ainsi que la conclusion d'un nouvel emprunt de CHF 20 millions, ce qui confirme la remarque précédente de rester prudent pour les années à venir.

Nous avons appris avec grand étonnement que la commune de Meyrin, jusqu'à fin 2014, tenait une comptabilité "cash basis" et ne tenait par conséquent pas compte des actifs et passifs transitoires. Or, si on applique l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, toutes les opérations financières et comptables de l'année civile concernée doivent y figurer, ceci afin de respecter une délimitation correcte des charges et des produits de l'exercice. Aussi prenons-nous acte avec plaisir que cette manière de faire correspond au passé et que, depuis 2015, cet état de fait a été corrigé.

En conclusion, le MCG acceptera les comptes tels que présentés et votera les différentes délibérations présentées ce soir mais, compte tenu du budget très prudent établi et de l'excédent des recettes en découlant, réclame une baisse du centime additionnel décidé lors du vote du budget 2016 et de revenir à la hauteur du centime de 2015 soit 43 centimes !!"

**M. Hubert** donne lecture de la position de l'UDC :

"Lors des comptes 2015, nous avons été particulièrement attentifs à l'analyse de tous les services. Nous revenons en arrière, au moment du vote du budget 2016 quand une partie de ce Conseil a voté le budget avec une augmentation du centime additionnel,

A l'analyse des comptes, on remarque que les entrées fiscales ont été sous-estimées et les dépenses ont été surévaluées, ce qui nous donne un excédent de CHF 4'300'000.-. En définitive au lieu d'augmenter le centime additionnel, on aurait pu le baisser et éviter ainsi une augmentation des taxes pour nos concitoyens. Nous aimerions qu'à l'avenir, on soit moins large dans nos prévisions et plus près de la réalité.

Nous remercions Mme Favre de Oliveira et son service pour la présentation très exhaustive des comptes et clairs à la lecture.

Nous remercions et félicitons M. Devaud, dont le dicastère est les finances, pour les comptes qui nous ont permis d'avoir un excédent positif considérable et avoir répondu aux nombreuses questions des commissaires d'une manière précise.

Nous voterons favorablement ces délibérations."

**M. Ortelli** fait part de la position des socialistes:

"Nous remercions Mme Hayes pour son excellent rapport. Nous soulignons aussi l'excellent travail de l'administration qui a permis une présentation détaillée et claire de comptes 2015. Nous félicitons en particulier Mme Favre de Oliveira pour sa prestation quasi sportive lors des longues soirées de présentation. Un long exercice qui nous a permis de constater que tous les chefs de service ont fait preuve d'une bonne gouvernance et une bonne gestion financière pour l'année 2015.

Nous ne revenons pas sur la bonne surprise que nous a réservée l'administration fiscale, celle-ci étant indépendante de notre volonté ! Nous restons pourtant interrogatifs sur la subbudgétisation de certains secteurs et en particulier la gérance et bâtiments et le sport. Si nous comprenons que, dans ces domaines, il est difficile de faire des prévisions précises, il nous semble qu'il n'est pas non plus raisonnable de bloquer d'aussi importantes sommes qui ont sûrement manqué à d'autres secteurs. Nous préférierions plutôt que le Conseil administratif sollicite, si vraiment nécessaire, des fonds supplémentaires par voie de délibération de dépassement.

En ce qui concerne les investissements, le bilan confirme ce que nous répétons depuis plusieurs années: les montants votés par le Conseil municipal ne sont pas tous dépensés. Cela aussi, c'est de la bonne gouvernance.

Au-delà des chiffres, ces comptes montrent que Meyrin a les moyens d'offrir des infrastructures de qualité, des prestations administratives, sociales, culturelles et sportives de valeur qui permettent à notre commune d'être attractive pour les entreprises et aux Meyrinoises et Meyrinois de se sentir concernés par le bien-vivre ensemble.

Le parti socialiste validera les comptes 2015 en votant les quatre délibérations."

La parole n'étant plus demandée, **M. Tillmann** met aux voix les différentes délibérations.

a) **Délibération n° 2016-09a**

**relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015**

---

Vu le compte administratif pour l'exercice 2015 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement;

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2015 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel;

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 mai 2016,

**DECIDE**

**PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

1. d'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2015,
2. d'approuver le compte de fonctionnement 2015 pour un montant de CHF 94'825'314.21 aux charges et de CHF 99'129'059.62 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 4'303'745.41,
3. d'approuver le compte d'investissement 2015 pour un montant de CHF 39'644'031.91.- aux dépenses et de CHF 9'628'338.84 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 30'015'693.07,
4. d'approuver le financement des investissements nets de CHF 30'015'693.07 par l'autofinancement à raison de CHF 16'421'652.76 au moyen de la somme de CHF 12'117'907.35 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 4'303'745.41,
5. d'approuver l'augmentation de la fortune nette de CHF 4'303'745.41 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2015,

**Séance du 17 mai 2016  
tenue en séance ordinaire**

6. d'approuver le bilan au 31 décembre 2015, totalisant à l'actif un montant de CHF 277'608'068.65 qui se compose de:

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	85'333'881.88
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)		192'274'186.77
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)		0.00
- Découvert (nature 19)		<u>0.00</u>
Total de l'actif		277'608'068.65

et au passif un montant de CHF 277'608.068.65 qui se compose de:

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	12'814'453.99
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	25'000'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	1'687'004.25
- Provisions (nature 24)	21'686'388.08
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	9'976'191.47
- Fortune nette (nature 29)	<u>206'444'030.86</u>
Total du passif	277'608'068.65

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2015 à CHF 20'214'000.

\*\*\*\*\*

**b) Délibération n° 2016-10a**

**relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2015**

---

Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 mai 2016,

**DECIDE**

**PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

d'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2015 suivants, pour un montant total de CHF 3'923'081.45, soit :

**Séance du 17 mai 2016**  
**tenue en séance ordinaire**

<b>No</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépassements</b>
<b>02</b>	<b>CONSEIL ADMINISTRATIF</b>	
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	17'588.00
303	ASSURANCES SOCIALES	2'315.40
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	811.30
<b>05</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	
317	DEDOMMAGEMENTS	619.20
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	1'141.65
<b>08</b>	<b>IMMEUBLES DU P.A.</b>	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	8'382.80
303	ASSURANCES SOCIALES	630.30
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	7'896.90
312	EAU ENERGIE COMBUSTIBLES	5'947.77
330	AMORTISSEMENTS PF	10'517.70
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	16'257.12
<b>09</b>	<b>AUTRES CHARGES ET REVENUS</b>	
307	PRESTATIONS AUX PENSIONNES	1'157.00
330	PATRIMOINE FINANCIER	225'541.68
<b>10</b>	<b>ETAT CIVIL</b>	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	10'257.00
303	ASSURANCES SOCIALES	3'074.65
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	1'468.75
315	ENTRETIEN MOBILIERS PAR DES TIERS	106.80
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	1'947.30
319	FRAIS DIVERS	1'243.85
<b>11</b>	<b>POLICE MUNICIPALE</b>	
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	62'367.65
312	EAU ENERGIE COMBUSTIBLES	718.45
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	842.26
315	ENTRETIEN MOBILIERS PAR DES TIERS	246.79
330	AMORTISSEMENTS PF	128'487.15
351	DEDOMMAGEMENTS - CANTONS	56.35
<b>14</b>	<b>INCENDIE ET SECOURS</b>	
303	ASSURANCES SOCIALES	327.80
311	MOBILIER MACHINE VEHICULE MATERIEL	347.28
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	15'103.11

<b>16</b>	<b>PROTECTION CIVILE</b>	
315	ENTRETIEN MOBILIERS PAR DES TIERS	702.65
<b>21</b>	<b>ECOLES PUBLIQUES</b>	
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	86'944.00
365	SUBV. ACCORDEES - INSTIT. PRIVEES	110.00
<b>30</b>	<b>ENCOURAGEMENT A LA CULTURE</b>	
309	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	14'025.55
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	31'973.38
316	LOYER FERMAGE REDEV. D'UTILISATION	1'754.87
330	AMORTISSEMENTS PF	5'057.67
375	INSTITUTIONS PRIVEES	55'000.00
<b>33</b>	<b>PARCS ET PROMENADES</b>	
306	PRESTATIONS EN NATURE	1'435.64
312	EAU ENERGIE COMBUSTIBLES	7'287.19
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	3'124.99
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	1'074.15
365	SUBV. ACCORDEES - INSTIT. PRIVEES	
<b>34</b>	<b>SPORTS</b>	
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	1'392.20
311	MOBILIER MACHINE VEHICULE MATERIEL	27'112.64
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	9'125.52
375	Subventions	33'405.00
<b>35</b>	<b>AUTRES LOISIRS</b>	
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	2'464.00
366	SUBV. ACCORDEES - PERS. PHYSIQUES	3'041.70
<b>54</b>	<b>INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE</b>	
310	FOURN. DE BUREAU IMPRIMES PUB.	3'232.85
316	LOYER FERMAGE REDEV. D'UTILISATION	12'399.50
317	DEDOMMAGEMENTS	363.55
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	153'192.00
<b>58</b>	<b>AIDE SOCIALE</b>	
330	PATRIMOINE FINANCIER	114'506.81
366	SUBV. ACCORDEES - PERS. PHYSIQUES	66'565.41
367	SUBV. ACCORDEES - ETRANGER	3'425.30

<b>62</b>	<b>ROUTES COMMUNALES</b>	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	110'123.85
303	ASSURANCES SOCIALES	3'952.70
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	5'963.05
306	PRESTATIONS EN NATURE	92.11
312	EAU ENERGIE COMBUSTIBLES	19'796.18
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	2'026.80
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	34'681.47
315	ENTRETIEN MOBILIERES PAR DES TIERS	3'392.01
<b>65</b>	<b>TRAFIC REGIONAL</b>	
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	3'586.70
<b>71</b>	<b>PROTECTION DES EAUX</b>	
312	EAU ENERGIE COMBUSTIBLES	11'858.66
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	303.95
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	2'538.35
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	487'618.00
<b>72</b>	<b>TRAITEMENT DES DECHETS</b>	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	18'525.85
306	PRESTATIONS EN NATURE	541.11
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	9'607.65
315	ENTRETIEN MOBILIERES PAR DES TIERS	21'084.90
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	968.45
<b>74</b>	<b>CIMETIERES ET CREMATOIRES</b>	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	739.75
306	PRESTATIONS EN NATURE	170.50
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	789.16
<b>78</b>	<b>AUTRES TACHES PROT. ENVIRONNEMENT</b>	
352	DEDOMMAGEMENTS - COMMUNES	185.25
<b>90</b>	<b>IMPOTS</b>	
330	PATRIMOINE FINANCIER	1'954'491.21
<b>94</b>	<b>CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX</b>	
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	1'381.85
319	FRAIS DIVERS	5'018.35
320	ENGAGEMENTS COURANTS	952.20

<b>95</b>	<b>IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER</b>	
312	EAU ENERGIE COMBUSTIBLES	7'056.45
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	14'212.25
<b>99</b>	<b>ECOQUARTIER VERGERS</b>	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	29'734.40
303	ASSURANCES SOCIALES	2'711.30
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	3'437.40
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	1'421.01
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3'923'081.45</b>

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

\*\*\*\*\*

c) **Délibération n° 2016-11a**

**relative à l'approbation du rapport de gestion 2015 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement)**

---

Vu l'article 8 des statuts de l'OPC Meyrin-Mandement;

Vu le rapport et les comptes présentés par le Conseil administratif;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 17 mai 2016,

**DECIDE**

**PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

d'accepter les comptes et le rapport de gestion 2015 de l'OPC Meyrin-Mandement.

\*\*\*\*\*

**Séance du 17 mai 2016  
tenue en séance ordinaire**

**d) Délibération n° 2016-12a**

**relative au bouclage des crédits d'investissements du patrimoine administratif**

Vu les délibérations prises par le Conseil municipal qui figurent sur le tableau suivant, laissant apparaître une économie de CHF 1'352'230.91:

No	Objet	N° Délib.	Montant voté	Total des dépenses	Economie	Total des subventions et recettes	Solde au bilan (y compris subventions et recettes)
1	Remplacement collecteur principal parcelle 13'051 rte H.-C. Forestier	D-2014-22	58'000.00	57'684.55	315.45	57'683.55	1.00
2	Aménagements 14 Ecopoints zones Cité	D-2012-33a	1'446'320.00	935'562.82	510'757.18	104'000.00	831'562.82
3	Achat-remplacement 11 Véhicules & engins	D-2012-20a	1'624'650.00	1'590'371.40	34'278.60	28'900.00	1'561'471.40
4	Assainissement Patinoire extérieure	D-2010-44a	2'426'000.00	2'394'700.13	31'299.87	0.00	2'394'700.13
5	Réfection complète toiture salle gym éc. Champs-Frêchets	D-2012-14a	625'000.00	580'224.20	44'775.80	85'410.00	494'814.20
6	Financement actions Agenda 21 2011-2015	D-2011-09a	200'000.00	78'640.01	121'359.99	0.00	78'640.01
7	Acquisit. machines & mobilier Patinoire couverte	D-2007-04a	550'000.00	549'285.28	714.72	0.00	549'285.28
8	Mise en place mesures sécurité au travail	D-2011-47a	235'000.00	234'528.74	471.26	0.00	234'528.74
9	Acquisition parcelles n°12'112, 22 rue Cardinal-Journet + bâtiment	D-2013-28a	1'390'500.00	1'346'560.00	43'940.00	0.00	1'346'560.00
10	Acquisition parcelles n°12'138, 32 rue Cardinal-Journet + bâtiment CHF 89'300 net	D-2012-42a	380'000.00	375'824.10	4'175.90	0.00	375'824.10
11	Etude contournement cité	D-2006-05a	350'000.00	0.00	350'000.00	0.00	0.00
12	Rénovation légère Jardin Robinson	D-2012-09	170'000.00	107'667.35	62'332.65	0.00	107'667.35
13	Pré-étude nouvelle crèche	D-2011-41a	100'000.00	99'775.10	224.90	0.00	99'775.10
14	Rachat aribus-cityplans SGA	D-2010-35a	88'000.00	17'954.00	70'046.00	0.00	17'954.00
15	Amélioration énergétique bâtiments communaux	D-2012-43a	210'000.00	208'465.93	1'534.07	0.00	208'465.93
16	Thermographie bâtiments publics & privés	D-2009-02	180'000.00	150'320.17	29'679.83	0.00	150'320.17
17	Chauffage à distance: raccordement Bellavista II ("BV II")	D-2012-46a	195'000.00	193'092.95	1'907.05	0.00	193'092.95
18	Mandats assainiss.énergétiques s/bât. Privés	D-2009-25b	100'000.00	94'364.45	5'635.55	0.00	94'364.45
19	Achat parcelle & bâtiment No 14211, 1-3 av. Vaudagne	D-2008-48a	2'070'000.00	2'065'395.80	4'604.20	0.00	2'065'395.80
20	Amélioration site internet Théâtre Forum	D-2010-07a	42'600.00	32'252.86	10'347.14	0.00	32'252.86
21	Etude rte de liaison Lect/Bois-du-Lan + assainissement	D-1996-5	60'000.00	60'000.00	0.00	0.00	60'000.00
22	Participation Genilem	D-2013-30	45'000.00	45'000.00	0.00	0.00	45'000.00
23	Achat actions de la Raiffeisen de PMV SA	D-2010-13	16'952.00	16'952.00	0.00	0.00	16'952.00
24	Augmentation capital de PMV (rachat 65% parking)	D-2010-14	1'500'000.00	1'476'169.25	23'830.75	0.00	1'476'169.25
			14'063'022.00	12'710'791.09	1'352'230.91	275'993.55	12'434'797.54

Vu les délibérations prises par le Conseil municipal qui figurent sur le tableau suivant, laissant apparaître un dépassement de CHF 25'957.85 :

No	Objet	N° Délib.	Montant voté	Total des dépenses	(Dépassement)	Total des subventions	Solde au bilan (y compris subventions)
25	Projet pilote suppression Tags	D-2012-04a	305'700.00	330'156.00	-24'456.00	0.00	330'156.00
26	Aménag.extérieurs Champs-Frêchets	D-2008-11a	785'000.00	786'501.85	-1'501.85	0.00	786'501.85
			1'090'700.00	1'116'657.85	-25'957.85	0.00	1'116'657.85

Vu l'excédent total des dépassements s'élevant à CHF 25'957.85 et le total des économies réalisées à CHF 1'352'230.91;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 mai 2016,

## DECIDE

### PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'entériner les dépassements constatés de :
  - CHF 24'456.- relatif au projet pilote suppression tags,
  - CHF 1'501.85 sur les aménagements extérieurs du quartier des Champs-Frêchets,
2. d'ouvrir les crédits complémentaires nécessaires de CHF 25'957.85,
3. d'amortir ces crédits complémentaires, selon les modalités fixées pour les crédits initiaux, au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

*[Pause de 20h05 à 20h50]*

\* \* \*

13. **Résolution n° 2016-06 présentée par Mmes Marielle Kunz-Félix, Alejandra Tschudi-Spiropulo et MM. Eric Cornuz, Marcel Dumalle, Roger Frauchiger, Emile Hubert, Hysri Halimi, Stéphane Pachoud, Laurent Tremblet, membres de la commission environnement et Agenda 21, soutenant la démarche du Conseil administratif de la commune de Meyrin et des autres communes genevoises, vaudoises et françaises impactées, à requérir des autorités compétentes qu'elles intègrent à la fiche PSIA les demandes de modifications détaillées dans le présent document. Rapport de la commission d'environnement et Agenda 21 (M. Fabre, S)**

Etant donné l'absence de M. Dumalle, président de la commission d'environnement et Agenda 21, et étant à l'origine de la première résolution relative à cet objet, **M. Cornuz** se permet de faire un bref rappel de la manière dont les choses se sont déroulées.

Il explique donc que la résolution n° 2016-06 remplace la résolution n°2015-19 qu'il a présentée en juin 2015. Celle-ci portait sur la fiche PSIA et revenait sur les conclusions du rapport de l'association Noé21 concernant le développement de l'aéroport et son impact sur les communes riveraines.

**M. Cornuz**, qui a rédigé une nouvelle résolution suite à la requête de la commission et avec l'appui de l'administration, mentionne en premier lieu avoir omis le nom de M. Eric Brocard dans les résolutions, ce dont il s'excuse, et il demande donc que le libellé de la résolution soit modifié.

Il indique ensuite que le contexte politique est brièvement rappelé dans l'exposé des motifs. Il précise que la résolution a été étudiée dans deux commissions qui ont auditionné les maires de Vernier et Genthod, lesquels ont fait une présentation de leur démarche auprès du Conseil d'Etat par le biais d'une lettre commune signée par 44 maires genevois, vaudois et français, riverains de l'aéroport ou concernés par les secteurs d'approche ou de départ. **M. Cornuz** ajoute avoir proposé que la première résolution soit remplacée par un nouveau projet puisque plusieurs modifications auraient dû y être apportées pour la mettre en conformité avec la situation actuelle.

Il termine en indiquant que cette résolution soutient donc la démarche des maires précités, et qu'il trouverait incohérent de la renvoyer en commission dans la mesure où le Conseil d'Etat va probablement répondre au courrier des maires très prochainement. Il serait donc absurde que le Municipal vote une résolution visant à soutenir l'action des maires alors qu'il aurait déjà une réponse à leur démarche.

En conclusion, il demande à l'assemblée d'accepter l'entrée en matière et le vote immédiat de cette résolution qui émane des membres de la commission d'environnement et Agenda 21.

**M. Tillmann** demande si quelqu'un s'oppose à l'**entrée en matière**, ce qui n'est pas le cas, et il ouvre le débat sur le vote immédiat.

**M. Tremblet** fait part de la position du PDC et du PLR:

"L'entente PDC-PLR souhaite le renvoi de cette résolution en commission d'environnement et Agenda 21 afin de pouvoir discuter principalement le point 4 des "décide".

En effet, cette résolution est le fruit des travaux préalables de la commission qui s'est réunie à plusieurs reprises pour traiter la résolution n° 2015-19 présentée par M. Cornuz au nom des Verts. C'est une décision prise par la commission de présenter cette nouvelle résolution et, sur ce point, nous adhérons toujours à la démarche, même si deux de nos commissaires n'ont pas désiré y être associés et ce pour des raisons professionnelles.

Les commissaires signataires ont eu la possibilité de faire leur commentaire par email avant que la résolution soit mise à l'ordre du jour mais la commission ne s'est pas réunie pour en discuter.

J'en viens au point 4 des "décide". Il fait l'objet d'une très longue phrase qu'il faut relire plusieurs fois pour bien la comprendre et qui, au final, n'est pas claire à nos yeux. Intégrer un groupe de travail chargé de s'assurer le suivi du dispositif nous paraît effectivement nécessaire. Mais, à notre sens, il existe déjà et n'a aucunement besoin d'être mis en place comme le précise le "décide".

En effet, la "commission consultative pour la lutte contre les nuisances dues au trafic aérien" existe déjà depuis de nombreuses années. J'y ai moi-même siégé comme représentant des compagnies aériennes au début des années 2000. Ses membres sont nommés par le Conseil d'Etat et elle regroupe des représentants bien évidemment de la direction de l'aéroport, des communes riveraines, y compris françaises, et de Meyrin par l'entremise de M. Tschudi, M. Devaud lui ayant cédé sa place récemment, des associations de riverains et de protection de l'environnement, des services de l'Etat et des professionnels de l'aviation. Il n'y a donc pas lieu de créer une nouvelle structure mais au contraire de s'appuyer sur celle existante et sur son expérience.

Dès lors, nous souhaitons pouvoir auditionner des représentants de cette commission pour ainsi s'assurer que le suivi du dispositif que demande la résolution pourra se faire de manière adéquate et, le cas échéant, modifier ce point 4 qui, je le répète, nous semble indigeste à sa compréhension.

Voilà, Mesdames et Messieurs, chers collègues, nos motivations à renvoyer pour un court mois cette résolution en commission, et nous vous invitons bien entendu à en faire de même.

Je vous remercie pour votre attention."

S'il comprend que M. Tremblet ait besoin d'informations supplémentaires, **M. Cornuz** pensait toutefois que l'exposé des motifs était suffisamment clair.

Il explique donc qu'il n'est pas question de créer une nouvelle structure puisque celle-ci existe déjà mais simplement de la renforcer, de l'appuyer et d'intégrer dans le dispositif de suivi les demandes exprimées dans le point 4 du "décide".

Il trouverait regrettable de renvoyer cet objet en commission uniquement pour discuter de ce point alors que la lettre précitée a déjà été envoyée au Conseil d'Etat. Il fait remarquer que cette résolution a pour but de soutenir la démarche de 44 maires représentant trois régions et différentes tendances politiques, lesquels se sont unis afin de faire en sorte que les riverains soient entendus.

**M. Cornuz** relève encore que l'exposé des motifs mentionne que "les communes ont demandé à intégrer, dans une mesure qui reste à définir, le groupe de travail chargé de l'élaboration et du suivi du dispositif de contrôle". Il en déduit qu'il n'est pas question de créer un nouveau dispositif mais juste d'améliorer la représentation des communes dans celui existant, et que les demandes exprimées dans le courrier soient prises en compte.

En conclusion, il pense que la proposition de M. Tremblet, dont il ne voit pas l'intérêt, va avoir pour conséquence de repousser le vote de la résolution en septembre alors que le Conseil d'Etat aura déjà répondu à la lettre.

**M. Fabre** soutient la position de M. Cornuz et ajoute que le groupe socialiste approuvera le vote immédiat. Il est également d'avis que le renvoi en commission serait une perte de temps pour régler un point de détail. Il existe effectivement déjà un groupe chargé des mesures de bruit et la seule chose que demande la lettre est d'intégrer les communes comme organismes de vérification. Il est inutile de rédiger une résolution demandant une diminution du bruit si les communes concernées ne peuvent pas donner leur avis et vérifier l'exactitude des informations.

D'autre part, il note que l'on parle simplement de la protection de nos concitoyens afin qu'ils soient moins exposés au bruit, en particulier entre 20h00 et 7h00. En conclusion il juge totalement inadéquat de renvoyer cet objet en commission pour une brouille.

Pour **M. Haldemann**, le fait qu'il y ait une discussion animée prouve que ce point doit être traité en commission et il est convaincu que celle-ci pourra être rapidement mise sur pied afin de régler ce problème. En effet, le PLR ne veut pas qu'il y ait une redondance de groupes de travail mais que la Commune puisse être représentée valablement dans un groupe de travail efficace.

Il regrette que certains ne veuillent pas rendre compréhensible un point du "décide" alors que le PLR souhaite simplement que le groupe de travail soit intégré dans une commission qui siège déjà et qui est efficace.

**M. Pachoud** fait la déclaration suivante:

"Il est clair que l'aéroport international de Genève est incontournable pour Genève et sa région. Il doit se développer mais pas à n'importe quel prix. L'impact sur les riverains doit être pris en compte et cette résolution va dans le bon sens. Mais vu les déclarations du Conseil fédéral et en particulier de Mme Leuthard sur le sujet, disant je cite: "La Confédération compte à l'avenir exercer une plus grande influence sur les cantons et veut améliorer la marge de manœuvre des aéroports." Nous avons des doutes d'être écoutés mais essayons quand même.

Donc le groupe MCG soutiendra cette résolution et le vote immédiat."

En premier lieu **M. Tschudi** tient à préciser que les maires ont signé le courrier en question au nom de leur exécutif respectif.

Quant au groupe de travail, il reconnaît que ce point n'a pas été précisé dans la mesure où, actuellement, il n'a pas d'importance. **M. Tschudi** fait en effet remarquer que le point 4 des "décide" demande que les communes riveraines, au sens large, soient associées et impliquées dans le suivi du processus. Ensuite, dans le cadre des négociations et pour autant que l'OFAC entre en matière sur les autres revendications, le point 4 demande de confier le suivi à une commission existante qui sera peut-être élargie. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas l'exécutif meyrinois qui en décidera mais ce point fera l'objet de discussions.

En résumé, **M. Tschudi** relève qu'il n'est pas question de créer une "usine à gaz" mais de préciser que les communes souhaitent être associées au suivi du processus.

**Mme Tschudi-Spiropulo** pense que M. Haldemann n'a pas compris le point 4. Elle note que celui-ci ne propose à aucun moment de créer un organisme qui existe déjà mais demande "d'intégrer le groupe de travail chargé de l'élaboration et du suivi du dispositif de contrôle", ce qu'elle trouve clair. En conclusion, il est demandé plus de participation et elle estime qu'il ne manque que du courage politique pour aller de l'avant.

**M. Jimenay** trouve important de ne pas courir deux lièvres à la fois. C'est faire injure au maire de le croire incapable de porter à lui seul la parole du Municipal et des habitants de Meyrin. Il pense que celui-ci est suffisamment intelligent et expérimenté pour retourner une situation délicate.

Selon lui, il n'y a donc pas de raison valable pour créer un chaînon supplémentaire. C'est pourquoi, dans un esprit démocratique, le PDC a proposé de retourner en commission pour clarifier la situation.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tillmann** met aux voix le **vote immédiat** qui est **accepté par 17 oui et 12 non**.

**M. Fabre** donne donc lecture du rapport de la commission d'environnement et Agenda 21 tenue les 16 décembre 2015 et 16 mars 2016 sous la présidence de M. Dumalle:

*"Je vais me permettre quelques remarques préalables afin que tout le monde puisse situer les enjeux et le contexte. La fiche PSIA (plan sectoriel infrastructure aéronautique) de l'aéroport a été faite à partir d'une étude d'extrapolation du trafic aérien, faite par la société Intraplan. Cette étude envisage un accroissement du nombre de passagers à 25 millions par an à l'échelle 2030, soit 10 millions de plus qu'aujourd'hui. Il est à noter que ce nombre de passagers et donc de vols correspond aux maximum du trafic actuel les jours de grandes affluences, donc les weekends d'hiver, mais ceci tous les jours de l'année. En mai 2015, Noé21 a déposé une étude contradictoire à l'étude Intraplan, qui évoque un accroissement modeste du nombre de passager à 17 millions en 2030.*

*C'est dans ce cadre qu'a été déposée la présentation de la résolution n° 2015-19 présentée par Eric Cornuz, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, refusant l'élaboration de la fiche PSIA sur les bases de l'étude Intraplan et exigeant une nouvelle étude sur les perspectives de développement de l'aéroport de Genève à l'horizon 2030.*

*Entre le moment où cette résolution a été déposée, renvoyée en commission et la commission convoquée, le Conseil d'Etat genevois est intervenu, le Conseil d'Etat ayant imposé à l'aéroport une enveloppe de bruit totale à ne pas dépasser relativement contraignante, mais aucune limite sur le nombre de mouvements ni de passagers. Il est important de bien comprendre ce concept d'enveloppe totale de bruit car elle est devenue fondamentale dans nos discussions. Pour bien comprendre la définition d'une enveloppe totale de bruit, prenons un exemple culinaire. Une enveloppe de bruit est l'équivalent de votre taux de cholestérol et du nombre de fondues que vous avez le droit d'ingurgiter, soit 12 par an. Donc rien ne vous empêche de manger trois fondues en trois jours ou, pour l'aéroport, de faire beaucoup de bruit durant trois jours mais, pour ne pas exploser votre taux de cholestérol, vous devrez faire beaucoup moins de bruit ou ne pas manger de fondus durant trois mois.*

*Le cadre de cette enveloppe de bruit imposée par le Conseil d'Etat rend un peu la résolution des Verts caduque et notre première séance de commission relativement inutile, je vais donc en faire un résumé court et vous renvoyer au procès-verbal de cette commission.*

#### **Commission du 16 décembre 2015**

*Présents: M. Devaud, MM. Malacorda et Morand, représentant l'administration, M. Vassilis Venizelos, chef du service du plan directeur cantonal, et M. Nicolas Gouneaud, chef du secteur planification et préavis, service de l'air du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA).*

*M. Malacorda annonce qu'il va présenter une prise de position de M. Tschudi. Il s'ensuit un débat quelque peu houleux avec une claire opposition de deux positions contradictoires sur le PSIA.*

*Le résolveur présente sa résolution tout en concédant que le dossier a en effet fortement évolué entre la dépose et la commission. Le président fait entrer M. Venizelos chargé de nous présenter la bonne parole du Conseil d'Etat et de faire une présentation extrêmement technique sur les enveloppes de bruit définies par le Conseil d'Etat pour l'aéroport. La réponse du Conseil d'Etat à la problématique du bruit et aux revendications des communes dans ce domaine consiste à plafonner à l'horizon 2030 le volume de bruit en période nocturne (22h-24h) sur les niveaux 2020. Les horaires d'exploitation de l'aéroport restent inchangés (5h-24h).*

*Le sujet principal de la résolution - PSIA Intraplan versus Noé21 - n'est pas ou très peu abordé. Quelques commissaires s'étonnent de cette présentation extrêmement favorable à l'aéroport et demandent que soient auditionnés dans de futures commissions d'autres points de vue. Une liste est dressée qui ne sera finalement jamais utilisée car la donne va encore changer.*

#### **Commission du 16 mars 2016**

*Présents: M. Tschudi, M. Malacorda représentant l'administration, M. Yvan Rochat, conseiller administratif de la commune de Vernier et président de l'association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport international de Genève (ACTR-AIG) ainsi M. Wolfgang Honegger, maire de la commune de Genthod.*

*M. Tschudi indique que les deux magistrats présents ont entrepris une démarche commune qu'ils sont venus présenter ce soir, donc voici la nouvelle donne. La démarche commune de 20 communes transfrontalières, dont Meyrin, est regroupée sous le sigle ACTR ou, en français, l'Association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport international de Genève. L'ACTR a entamé une démarche pour rédiger un document signé aujourd'hui par 41 communes riveraines, qui demande des enveloppes de bruit plus contraignantes que la proposition du Conseil d'Etat, surtout dans les heures matinales et tardives.*

*M. Rochat présente l'ACTR. Aujourd'hui l'ACTR regroupe une vingtaine de communes représentant environ 110'000 habitants dans les cantons de Genève et Vaud, et dans les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie. Elle œuvre depuis plusieurs années à donner une voix aux préoccupations de ces habitants dans les discussions avec le Canton ou l'AIG sur les nuisances générées par l'exploitation de l'aéroport.*

*M. Honegger présente la proposition de l'ACTR et détaille les nouvelles enveloppes de bruit et, notamment, la demande qui porte sur le plafonnement du niveau de bruit du trafic aérien à 60dB entre 20h et 7h afin de protéger la santé des populations riveraines, en particulier des enfants, là où le Conseil d'Etat proposait ce plafonnement entre 22h et 6h. Le résultat de ces discussions est formulé dans une lettre adressée à l'OFAC et au Conseil d'Etat, avec copie aux communes françaises et vaudoises. Cette lettre est distribuée aux commissaires.*

*Le président ouvre un temps de questions.*

*Une commissaire se dit aux premières loges pour apprécier l'augmentation "phénoménale" du trafic dans la tranche horaire 22h-24h et se demande si l'ACTR n'aurait pas pu être plus audacieuse dans ce domaine, notamment avec une limitation du bruit nocturne au niveau actuel et non celui théorique de 2020.*

*Un commissaire se demande quel est le poids de 41 communes contre le Conseil d'Etat et la conseillère fédérale en charge du DETEC. Cette crainte est partagée par un autre commissaire.*

*Un commissaire constate qu'il s'agit d'un bon compromis.*

*A toutes ces questions, il est répondu que coaliser 41 communes demande en effet de faire quelques compromis, que cette lettre représente le meilleur compromis possible sans limiter explicitement le trafic aérien en termes de mouvements. Le poids politique de ces communes n'est pas négligeable et le regroupement de forces politiques de droite et de gauche a permis d'ouvrir un certain nombre de portes notamment celles du Conseil d'Etat. Certes, Mme Leuthard souhaite "reprendre la main sur les aéroports", au grand dam des cantons de Zurich, Bâle ou Genève, mais cet élément sera décidé au final par le Parlement fédéral.*

*M. Tschudi indique, pour clore cette audition, que cette lettre a été signée avec l'accord des trois conseillers administratifs meyrinois.*

*Les invités sont remerciés et raccompagnés pour débiter le débat de commission.*

*Le résolutionnaire constate que ses inquiétudes au sujet de la possibilité pour la société civile de s'exprimer dans ce dossier, et non pas seulement de subir un développement de l'aéroport qui ne tiendrait compte que des conclusions de l'étude Intraplan, trouve ce soir une réponse et, en cela, la pertinence de la résolution est remise en question. Il propose de retirer cette résolution à la condition que le Conseil municipal exprime, par une nouvelle résolution proposée par cette commission, son soutien à la démarche du Conseil administratif et des 40 autres communes dont la démarche a été évoquée ce soir. Dans le cas contraire, il maintiendrait la présente résolution.*

*Les groupes politiques s'expriment de façon positive sur cette proposition.*

*Le président résume les échanges puis soumet au préavis de la commission:*

- la proposition de M. Cornuz de retirer la résolution n°2015-19 et de prendre contact avec l'administration en vue du dépôt d'une nouvelle résolution à présenter au Conseil municipal. Ce qui est préavisé favorablement par 9 oui (2 PS, 2 Verts, 2 PDC, 1 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (PLR)."*

**M. Tremblet** fait part de son amendement qui consiste à inscrire au point 4 du "décide" la mention suivante:

- 4. De confier le suivi pour assurer la mise en œuvre des mesures et le respect des dispositions à la "commission consultative pour la lutte contre les nuisances dues au trafic aérien" pour assurer le respect du plafonnement du volume de bruit, de la définition des trajectoires et des mesures concernant la mobilité.*

**M. Tremblet** explique que cette commission existe depuis longtemps et est très représentative. Le PDC conçoit tout à fait d'élargir sa représentativité mais trouverait regrettable de ne pas s'appuyer sur cette commission et son professionnalisme.

**M. Cornuz** aimerait lire cet amendement afin de pouvoir prendre une décision.

**M. Tillmann** en donne donc lecture.

**M. Fabre** veut être assuré que l'amendement ne fait donc plus aucune mention du fait que les communes ont leur mot à dire dans la surveillance des niveaux de bruit de l'aéroport, que l'on se basera exclusivement sur les données reçues par la commission de lutte contre les nuisances dues au trafic aérien et qu'il n'est pas souhaité avoir une intervention ou une présence des communes dans ce cadre-là.

**M. Tremblet** pense qu'il est logique de s'appuyer sur cette commission où les communes du Grand-Saconnex, Meyrin, Versoix, Satigny, Vernier et Ferney-Voltaire sont représentées. Elle ne comprend certes pas de communes vaudoises mais ceci pourrait être modifié pour que toutes les communes signataires se sentent représentées. Comme toutes les communes riveraines en sont membres, il en déduit que confier le suivi de ce dossier à la commission consultative de lutte contre les nuisances dues au trafic aérien ne devrait pas poser de problème.

Il conclut en expliquant que son amendement reprend le texte d'origine mais fait disparaître la mention "qui devra être mis en place" qui sous-entend la création d'un nouveau groupe.

Au vu de ces explications, **M. Cornuz** trouve ce compromis acceptable et il annonce que les Verts accepteront donc cet amendement.

**M. Devaud** précise que M. Mike Gérard, président de l'ARAG (Association des riverains de l'aéroport) siège au sein de ladite commission.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tillmann** met au vote **l'amendement** de M. Tremblet qui est **approuvé à l'unanimité**.

Il ouvre le débat sur la résolution:

**M. Fabre** fait part de la position de son parti:

"Le groupe socialiste va soutenir des deux mains cette résolution telle qu'amendée.

Elle ne mange pas de pain et est juste un appui marqué à notre Conseil administratif. Tout ce qui peut aller dans le bon sens d'une meilleure protection de nos citoyens des nuisances de l'aéroport est positif pour nous.

Cette lettre est un compromis dont seule notre belle Helvétie est capable. On ménage la chèvre et le chou. On ne brise aucun tabou. Même le mot "croissance" de l'aéroport est remplacé par "enveloppe de bruit" ou 60 dB entre 22h et 7h.

Sur le fond et à titre totalement personnel, je reste sur ma faim pour ne pas dire carrément sceptique. Les enjeux sont tels que 41 communes sont peu de choses par rapport à la machine fédérale du DETEC. Le vote final au département fédéral avec la majorité de droite actuelle au parlement fédéral me pose quelques soucis.

Les financiers libéraux ne vont-ils pas faire fi de quelques "welches" râleurs pour ne pas préteriter la sacro-sainte économie néolibérale ?

Au final, je vous invite à voter cette résolution telle qu'amendée avec ferveur. Une belle unanimité ferait du bien à la cause de la protection de nos citoyens par rapport aux nuisances de l'aéroport."

Personne d'autre ne désirant prendre la parole, **M. Tillmann** met au vote la **résolution n° 2016-06 amendée**

**présentée par Mmes Marielle Kunz-Félix, Alejandra Tschudi-Spiropulo et MM. Eric Brocard, Eric Cornuz, Marcel Dumalle, Roger Frauchiger, Emile Hubert, Hysri Halimi, Stéphane Pachoud, Laurent Tremblet, membres de la commission environnement et Agenda 21, soutenant la démarche du Conseil administratif de la commune de Meyrin et des autres communes genevoises, vaudoises et françaises impactées, à requérir des autorités compétentes qu'elles intègrent à la fiche PSIA les demandes de modifications détaillées dans le présent document**

---

Vu les différentes études, indiquant les perspectives d'augmentation du nombre de vols (+45'000) et de passagers (+10'000'000) à l'horizon 2030 pour l'Aéroport International de Genève (AIG) ;

Vu les impacts territoriaux de ces perspectives du point de vue de l'évolution des courbes de bruit, de la pollution de l'air et de la diminution des zones constructibles pour du logement ;

Vu les différents projets de développement des infrastructures de l'AIG pour s'adapter aux perspectives d'augmentation;

Vu le rapport que l'association Noé21 a rédigé sur l'étude dit Intraplan ;

Vu la résolution n° 2015-19 présentée par Eric Cornuz, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, refusant l'élaboration de la fiche PSIA sur les bases de l'étude Intraplan, et exigeant une nouvelle étude sur les perspectives de développement de l'aéroport de Genève à l'horizon 2030 comprenant différents scénarios, et la prise en compte des objectifs cantonaux en matière de santé publique, de mobilité et d'aménagement dans l'élaboration de la fiche PSIA » ;

Vu la présentation du 10 décembre 2015 de la délégation du Conseil d'Etat aux communes, sur sa position officielle quant au traitement qu'il souhaite faire appliquer dans le cadre des fiches PSIA ;

Vu les commissions environnement et agenda 21 des 16 décembre 2015 et 16 mars 2016 ;

Vu le courrier adressé le 22 mars 2016 par Meyrin et 40 autres communes genevoises, vaudoises et françaises demandant aux autorités compétentes qu'elles intègrent à la fiche PSIA les propositions de modifications ;

Vu les pertes de valeur foncière pour les propriétaires dans les communes allant de Versoix à Cartigny ;

Vu les perspectives inquiétantes pour la santé publique là où les valeurs limites de bruit et de pollution de l'air sont dépassées ;

Vu les investissements colossaux à mettre en œuvre par le Canton pour que les réseaux de transports tiennent le choc ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission environnement et agenda 21 ;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 17 mai 2016,

## **D E C I D E**

### **PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

de soutenir les demandes des communes signataires du courrier adressé au Conseil d'Etat :

1. Que seuls les avions les moins bruyants (classe 5) soient autorisés à desservir l'aéroport et que le plafonnement du volume de bruit soit étendu aux périodes 20h00 – 24h00 et 6h00 – 7h00,
2. Que la zone aéroportuaire élargie, incluant les territoires vaudois et français, soit considérée comme prioritaire pour la mise en œuvre de toutes mesures pouvant contribuer à atteindre les objectifs fixés en matière de mobilité et d'environnement,
3. Que dans la modification de la procédure d'approche et de départ de l'aéroport de Genève (projet *South East SWAP*) définissant de nouvelles trajectoires, les zones non ou peu habitées soient privilégiées,
4. De confier le suivi pour assurer la mise en œuvre des mesures et le respect des dispositions à la "commission consultative pour la lutte contre les nuisances dues au trafic aérien" pour assurer le respect du plafonnement du volume de bruit, de la définition des trajectoires et des mesures concernant la mobilité.

\* \* \*

14. **Pétition n° X-2016-05 "Grand projet Vernier- Meyrin-Mandement: pétition contre le déclassement de Cointrin !"**

**M. Tillmann** annonce que le Bureau propose de renvoyer cette pétition, munie de 176 signatures, à la commission d'urbanisme et mobilité.

La parole n'étant pas demandée, **M. Tillmann** met au vote le renvoi de la **résolution n°2016-05** à la **commission d'urbanisme et mobilité**.

Ce renvoi est **approuvé à l'unanimité**.

\* \* \*

15. **Annonces de projets**

Néant.

\* \* \*

16. **Propositions individuelles**

Au vu des bons résultats des comptes 2015, **Mme Girardet** propose de remettre la somme de CHF 20'000.- pour les cadeaux de Noël des Aînés, montant qui avait été enlevé du budget par souci d'économie.

\*\*\*\*\*

**M. Pachoud** explique que des personnes travaillant pour le FC Meyrin doivent passer par le chemin des Arbères pour retourner chez elles. Or, il y a fréquemment des voitures garées le long du chemin, notamment devant le portail, lesquelles appartiennent à ceux qui vont pique-niquer à cet endroit. Comme ces voitures empêchent les employés du club de passer, il aimerait savoir s'il serait possible d'installer un panneau "Interdiction de stationner ou de s'arrêter" devant le portail et de demander aux APM de procéder à plus de contrôles.

\* \* \*

## 17. Questions

**Mme Girardet** explique que, suite aux travaux de renaturation du Nant d'Avril, les arbres bordant la piste cyclable sont abattus jusqu'à Satigny et la piste cyclable a été déplacée sur la route du Mandement, à côté du trottoir. De ce fait, les vélos et les cavaliers se trouvent à contre-sens des véhicules qui roulent en principe à 60 km/h mais souvent plus vite. Les cavaliers ne peuvent donc plus rejoindre le terrain de Franchevaux, situé de l'autre côté de la route sur la commune de Satigny, car aucun cheval, même le plus calme, ne peut avancer en faisant face à des véhicules.

Cette situation est également dangereuse pour les cyclistes, en particulier les familles. **Mme Girardet** se demande s'il doit y avoir un grave accident pour qu'une solution plus adéquate et moins dangereuse soit trouvée. Elle propose de réaliser éventuellement une piste de l'autre côté de la route, voire sur les terrains en herbe.

**M. Tschudi** la remercie de rendre le Conseil administratif attentif à cette situation dont il n'avait pas connaissance, en relevant que la route du Mandement et par conséquent les travaux en question sont de la compétence cantonale. Il transmettra donc la préoccupation de Mme Girardet à qui de droit.

\*\*\*\*\*

**M. Gaetanino** revient sur la question posée par M. Hubert lors de la précédente séance au sujet de la prise en charge des travaux sur l'esplanade des Champs-Fréchets. M. Tschudi ayant alors répondu que c'était la Commune qui avait payé, il aimerait connaître le montant de ces travaux.

**M. Tschudi** ne peut communiquer le coût ce soir mais précise qu'il est peu élevé. Il rappelle toutefois que ces travaux ont été demandés à maintes reprises par les habitants et que l'administration est intervenue pendant des années auprès de la régie Naef pour qu'elle les réalise puisque l'espace concerné lui appartient. Outre le rebouchage des trous, des travaux relatifs à la carbonatation sont également nécessaires et, finalement, la régie a financé la réfection du sol et la rénovation de la fontaine. Elle n'était toutefois pas d'accord de payer pour la remise en place des anneaux que la Commune a accepté de prendre en charge.

Bien qu'il ne veuille pas polémiquer, **M. Gaetanino** trouve problématique que la mairie paie des travaux sur domaine privé même si, en l'occurrence, la somme est peu importante. Il pense qu'il faut être très attentif à ce genre de situation afin de ne pas se retrouver avec des problèmes insolubles à l'avenir.

**M. Tschudi** reconnaît que ceci mérite discussion, d'autant plus que cette problématique se pose aussi à d'autres endroits de la Commune, par exemple à un passage emprunté par tous et qui est dans un état de délabrement important. Les habitants réclament des améliorations de ce chemin situé sur domaine privé.

**M. Tschudi** fait remarquer que la mairie doit néanmoins assurer le confort et la qualité de vie de ses habitants. En ce qui concerne l'esplanade devant la pharmacie des Champs-Fréchets, il y a un aspect sécuritaire, notamment pour les enfants. Il s'agit donc de faire une pesée d'intérêt et de trancher mais il reconnaît que ça peut se discuter.

\*\*\*\*\*

Alors que le stationnement en zones industrielles et artisanales a été limité à 15 heures, **M. Squillaci** se demande pourquoi des véhicules en très mauvais état et abandonnés pendant plusieurs semaines sur certaines routes communales (chemin du Plantin, Zimeysa) ne sont pas enlevés après plusieurs amendes.

\*\*\*\*\*

**M. Cornuz** a constaté depuis plusieurs semaines la présence d'affiches relatives aux précédentes votations sur les panneaux d'affichage. Il s'en étonne et demande si le service de l'environnement pourrait coller les affiches adéquates rapidement.

\*\*\*\*\*

**M. Boccard** aimerait que, lors des séances de commission, les conseillers administratifs s'adressent aux chefs de service en les nommant par leur nom et non pas par leur prénom, En effet, les conseillers municipaux ne connaissent pas forcément tous les employés de l'administration.

\*\*\*\*\*

**M. Boccard** note que l'école des Champs-Fréchets est très active en matière de manifestations sportives, ce qui provoque toujours quelques problèmes pour le stationnement. Etant donné que les organisateurs de ces manifestations doivent auparavant obtenir l'autorisation de la Commune, il aimerait que le parking des voitures soit mieux encadré. Il a constaté en effet que certains automobilistes disposant de macarons "Autorisation de la Commune" se parquaient n'importe où.

**M. Boccard** ajoute que, lors des deux dernières manifestations, la police municipale a dû intervenir en fin de journée pour mettre des amendes car il n'était parfois même plus possible de se croiser. Aussi demande-t-il d'envisager le parcage des véhicules ailleurs en mettant sur pied un service de navettes.

\*\*\*\*\*

**M. Lustenberger** rappelle avoir demandé, lors de la séance du 26 janvier, qui décidait des emplacements du marché sur la place des Cinq-Continents ainsi qu'une copie du règlement. Or, il n'a toujours pas obtenu de réponse.

**M. Tschudi** en prend note.

\*\*\*\*\*

**Mme Hayes** a constaté la présence d'herbes hautes le long des cheminements et sur les terrains de la Commune. Or, c'est la saison de tiques, dont 30% transmettent la maladie de lyme qui est dangereuse.

Aussi aimerait-elle savoir si le service de l'environnement peut y remédier et si les herbes hautes favorisent la prolifération des tiques.

\* \* \*

## 18. Election du bureau du Conseil municipal pour la période 2016-2017

### a) Election du/de la président-e

**M. Frauchiger** annonce que le MCG est heureux de présenter la candidature de Mme Girardet. Il ajoute que celle-ci a une expérience de plus de 20 ans au sein du Municipal, dont deux présidences, et que ses compétences ont fait honneur à la Commune.

Aucune autre candidature n'étant présentée, **Mme Girardet** est élue **présidente du Municipal à l'unanimité moins 1 abstention**.

*[Applaudissements]*

\*\*\*\*\*

### b) Election du/de la 1<sup>er/ère</sup> vice-président-e

**M. Ortelli** annonce que le parti socialiste présente la candidature de M. Fabre. Certes, celui-ci n'a pas une longue expérience au sein de cette assemblée mais il a pu démontrer depuis le début de la législature qu'il avait les capacités pour occuper cette fonction.

Aucune autre candidature n'étant présentée, **M. Fabre** est élu **1<sup>er</sup> vice-président à l'unanimité moins 1 abstention**.

*[Applaudissements]*

\*\*\*\*\*

c) Election du/de la 2<sup>e</sup> vice-président-e

Au nom du PDC, **M. Jimenay** propose de nommer un "inconnu", M. Tremblet, qui se promène depuis 20 ans dans les couloirs de cet hémicycle où il lui arrive de planer, peut-être parce qu'il a travaillé à l'aéroport. **M. Jimenay** note toutefois qu'il a aussi fait de bonnes choses, comme présider par deux fois le Municipal...

Personne d'autre ne s'annonce et **M. Tremblet** est élu **2<sup>e</sup> vice-président à l'unanimité moins 1 abstention.**

*[Applaudissements]*

\*\*\*\*\*

d) Election du/de la 1<sup>er/ère</sup> secrétaire

**M. Amato** indique que les Verts présentent la candidature de M. Cornuz qui a été président l'an dernier et reprendra cette fonction dans quelques années.

Il n'y a pas d'autre candidat et **M. Cornuz** est élu **1<sup>er</sup> secrétaire à l'unanimité moins 1 abstention.**

*[Applaudissements]*

\*\*\*\*\*

e) Election du/de la 2<sup>e</sup> secrétaire

**M. Haldemann** annonce que le parti libéral-radical a le plaisir de présenter la candidature de M. Grognoz.

Personne d'autre ne présentant sa candidature, **M. Grognoz** est élu **2<sup>e</sup> secrétaire à l'unanimité moins 1 abstention.**

*[Applaudissements]*

\*\*\*\*\*

f) Election d'un membre

**M. Hubert** indique que l'UDC reconduit la candidature de Mme Schweizer.

Aucune autre candidature n'étant proposée pour cette place, **Mme Schweizer** est élue **membre à l'unanimité.**

*[Applaudissements]*

\*\*\*\*\*

**M. Tillmann** termine la soirée par le discours suivant:

"Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Une année déjà... J'aimerais, avant de clore ma dernière séance en tant que président de ce Conseil, vous remercier de m'avoir accordé votre confiance tout au long de mon mandat. J'aimerais également exprimer ma reconnaissance envers les membres du bureau qui m'ont aidé dans ma tâche et contribué au bon déroulement des débats. Mes remerciements vont également aux collaborateurs et collaboratrices du secrétariat général ainsi qu'aux chefs de service qui, par leur aide, ont largement contribué à la bonne marche de nos séances. Et enfin à vous, conseillers municipaux, qui avez montré un grand respect du débat démocratique, et, par des interventions de qualité, avez contribué à ce que notre commune de Meyrin poursuive un développement harmonieux, réfléchi et mesuré.

Je ne puis terminer cette année de présidence sans vous dire ma satisfaction d'avoir pu assumer cette tâche. Ce rôle est particulièrement valorisant et enrichissant. Les contacts avec les associations, avec la population, l'administration et les institutions m'ont apporté une autre image de la politique avec une vision plus large et plus sereine. Je remercie également le Conseil administratif pour sa collaboration qui, chaque fois que je l'ai sollicité, m'a consacré le temps nécessaire pour me répondre et me donner son point de vue.

Avant de céder mon siège à ma successeure, je ne peux que lui souhaiter une année aussi riche que celle que j'ai vécue et des débats qui mettront en avant l'intérêt commun avant les ambitions particulières. Mais, au vu de cette législature et ne voyant pas encore les prochaines élections se profiler, je pense que ce sera le cas.

Merci encore à toutes et à tous. Je vous souhaite un bon retour dans vos foyers et une excellente nuit !"

*[Applaudissements]*

\* \* \*

**La séance est levée à 22h00/SHO.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en  
date du 9 juin 2016.

Le 1<sup>er</sup> secrétaire :

Le président :

Laurent TREMBLET

Robert TILLMANN